

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 17 Avril 2014

DJ/MC/CA

Compte rendu

--- oOo ---

Date de convocation : le 10 Avril 2014

Nombre de Conseillers en exercice : **39**

L'An deux mille quatorze, le dix-sept du mois d'Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Bernard GERARD, Député-Maire**.

Etaient présents : Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Denis TONNEL, Joëlle LONGUEVAL, Didier ELLART, Françoise GOUBE, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Pierre VERLEY, Jean-Louis MUNCH, Christine MASSY, François ROCHET, Pascale POLLET, Patrice ADJIBI, Pascale HUBERT, Fanny DUPONT, Luigi CICERO, Marie-Pierre JANSSENS, Nicolas PAPIACHVILI, Pierre-Alain AUBERGER, Véronique HARDOUIN, René HODEN, Arlette JACQUINOT, Rémy VERGÈS, Emilie BOULET, Annie DELOBEL, Didier LEMAITRE, Patricia DEFRANCE

Philippe HARQUET, Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE, Martine ROUSSEL-VANHEE

Etaient excusés :

Andrée LAMOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Louis MUNCH

Loïc CATHELAIN ayant donné pouvoir à Pierre VERLEY

Bénédicte GEFFROY ayant donné pouvoir à Fanny DUPONT

Eric GILLET ayant donné pouvoir à Sophie ROCHER

Odile VIDAL-SAGNIER, ayant donné pouvoir à Philippe HARQUET

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Didier JACQUELINE, Patrick ANSAR, José BLANCHARD, Sébastien BOURGEOIS, Frédéric CHAUDY, Peggy DEPREZ, Jean-Maurice DERUYTER, Jean-Claude LECLERCQ, Christine MAHMOUDI, Edith MASSE, André NONCLERCQ, Bruno REYDET, Martine SEINGIER, Laurence VEDRENNE.

PREMIÈRE PARTIE

Monsieur le Député-Maire procède à l'**appel des membres du Conseil Municipal** et constate que le **quorum** est atteint et annonce que le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Il propose de désigner Nicolas PAPIACHVILI comme **secrétaire de séance**.

Il soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal le **procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 novembre 2013** qui était sous l'ancien mandat. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

---oOo---

Monsieur le Député-Maire présente les **décisions municipales** tout en précisant que si elles n'appellent pas de vote, ces dernières peuvent susciter quelques explications complémentaires ; elles concernent les interventions de gestion courante de la collectivité comme, par exemple, la suite de marchés publics qui ont déjà été débattus, les indemnités d'assurance, la mise à disposition de logements, etc. Monsieur le Député-Maire explique que deux décisions municipales concernent la mise à disposition de locaux de la Ville de Marcq-en-Baroeul : l'un rue Gabriel Péri et l'autre rue du Quesne, pour des personnes qui avaient été victimes d'un dramatique incendie rue Gabriel Péri dans les locaux au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation. La Ville a mis à disposition un logement au 76 Rue Gabriel Péri pour un médecin qui avait tout perdu dans cette affaire. La Ville a eu soin d'apporter une solution à une société qui vendait du matériel dentaire. Toutes les autres entreprises qui ont subi des dommages ont été relogées sauf une, qui était un commerçant alimentaire, qui n'a plus donné de nouvelles et qui, semble-t-il, n'envisageait pas de poursuivre son activité.

Monsieur le Député-Maire indique que les décisions municipales concernent le plus souvent des conventions passées pour le fonctionnement de la mairie au quotidien et sont prises en vertu de la délibération du 29 mars 2014, reçue en Préfecture le 31 mars 2014, confiant au Maire, par délégation, les compétences prévues aux articles L 2122-20 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elles n'engagent pas de dépenses particulièrement importantes et s'inscrivent dans des politiques déjà décidées.

DÉCISIONS MUNICIPALES

AFFAIRES JURIDIQUES

Le 4 décembre 2013 : acceptation du versement d'une indemnité d'assurances d'un montant de 87,41 euros correspondant au sinistre survenu le 19 Septembre 2013 (balayeuse immatriculée BW 906QL). (2013_12_n0054_DEC)

Le 5 décembre 2013 : fourniture et pose de jeux pour enfants, de mobilier extérieur et réalisation des aménagements périphériques : conclusion d'un marché à bons de commande pour un montant annuel estimé à 110.000 euros TTC par an, attribué à la Société NORENVERT, dont le siège est à MOUCHIN (59310), 276 Route de Saint Amand. (2013_12_n0055_DEC)

Le 15 janvier 2014 : création d'une aire de jeux à la «Ferme aux Oies» : conclusion de marchés pour un montant total de 675.781,80 euros pour les 2 lots attribués aux Sociétés HUSSON INTERNATIONAL (lot1) et BOIS ET LOISIRS CATRY (lot2). (2014_01_n0001_DEC)

Le 16 janvier 2014 : mise à disposition du local situé au 76 Rue Gabriel Péri, pour une durée maximale de 18 mois en faveur du Docteur Pierre CAYET, dont les locaux sont inutilisables suite à l'incendie qui a touché le bâtiment Rue Gabriel Péri, le 8 Janvier 2014. (2014_01_n0002_DEC)

Le 16 janvier 2014 : mise à disposition d'une partie du 97 bis Rue du Quesne, d'une durée maximale de 18 mois pour la SAS C-DENT C représentée par Madame Christine CHARTIER, suite à l'incendie qui a touché le bâtiment Rue Gabriel Péri, le 8 Janvier 2014. (2014_01_n0003_DEC)

Le 15 janvier 2014 : fourniture et pose de plafonds suspendus et de menuiseries intérieures bois : conclusion de marchés à bons de commande pour un montant annuel estimé à 180.000 euros TTC par lot, attribué à la Société RAM, 130 Rue Cartigny – 59100 Roubaix, pour les deux lots. (2014_01_n0004_DEC)

Le 22 janvier 2014 : décision d'ester en justice suite au recours formulé par Monsieur Fabrice HOUZET, domicilié 4 Rue de la Paix contre la décision d'opposition du 5 Novembre 2013, numéro DP 059 378 13 09 0280 pour des travaux concernant son domicile. (2014_01_n0005_DEC)

Le 27 janvier 2014 : représentation d'un spectacle de variétés par BB BRUNES, le 14 Juillet 2014 à l'Hippodrome : conclusion d'une convention de prestation de service avec la Société AGDL PRODUCTIONS (A GAUCHE DE LA LUNE). Coût : 28.485 euros TTC (2014_01_n0006_DEC)

Le 13 février 2014 : décision d'ester en justice à l'égard du projet modifiant la carte cantonale du Département du Nord, prévoyant la suppression de la qualité de chef-lieu de canton pour la Ville de Marcq-en-Baroeul, au profit du Cabinet ADAMS, 5 Rue de Castiglione à PARIS. (2014_02_n0007_DEC)

Le 18 février 2014 : fourniture et pose de rideaux et voilage : conclusion d'un marché à bons de commande, pour un montant annuel estimé à 90.000 euros TTC attribué à la Société ARTOIS STORESENSEIGNES ZA les Hauts de France II – 62970 COURCELLES LES LENS. (2014_02_n00083_DEC)

Le 12 mars 2014 : dissimulation des réseaux : conclusion d'un marché à bons de commande pour un montant annuel estimé à 1.000.000 euros TTC par an, attribué à la Société EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURE, dont le siège est à VALENCIENNES (59300), 35 Rue Ernest Macarez. (2014_03_n0009_DEC)

Le 4 avril 2014 : réhabilitation Ecole Cognacq Jay : conclusion de marchés de travaux, attribués à DECABAT (lot1) pour 87.118,10 euros TTC, ALNOR (lot2) pour 72.217,57 euros TTC, CELVEIL (lot3) pour 28.200,00 TTC et ISS ESPACES VERTS (lot4) pour 44.682,20 euros TTC. (2014_04_n0010_DEC)

L'ensemble de ces décisions municipales est transmis à la Préfecture du Nord

--- oOo ---

DEUXIEME PARTIE

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Député-Maire donne la parole à Pascal LHERBIER, Adjoint au Maire chargé des Finances et de la Prospective Financière pour la **présentation du Budget Primitif 2014** et rappelle à l'ensemble de ses collègues qu'ils ne doivent pas hésiter à prendre la parole, s'ils le souhaitent et qu'il sera tout à fait attentif et intéressé par les observations que les uns et les autres pourraient formuler. Il rappelle que Monsieur Luigi CICERO est en charge d'une délégation particulière pour le contrôle de gestion, rattachée au domaine des finances.

Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER :

« Monsieur le Député-Maire, chers collègues,

Le premier budget présenté n'échappe pas à l'ambition et à l'exigence qui ont animé le précédent mandat.

Aussi, je commence par remercier chaleureusement Monsieur Jean-Paul HOFFMAN, ancien Premier Adjoint en charge des finances et Jean-Bernard HUYGHE, ancien directeur des finances, qui ont préparé ce budget avec l'ensemble des services de notre Ville.

Alors que la crise continue à fragiliser notre économie, ce présent budget nous permet néanmoins de continuer à faire avancer Marcq-en-Barœul sans marquer la moindre pause. Il s'agit d'un budget de transition, qui, bien entendu, sera affiné lors de la décision modificative du mois de juin prochain.

En effet, face à un contexte national et international difficile, face aux décisions du gouvernement, qui impactent nos ressources, le budget 2014 a été élaboré avec

l'objectif d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux attentes et aux besoins des Marcquoises et des Marcquois.

Nombreux sont ceux qui comptent sur nous pour accompagner leur dynamisme et pour soutenir les plus fragiles pendant cette période difficile. Je pense également aux entreprises et commerçants marcquois pour lesquels il nous appartient de créer des conditions favorables à plus d'emplois marchands dans notre Ville. Notre objectif est de maintenir le cap tout en cultivant plus que jamais nos valeurs de solidarité, de dynamisme et de respect dans une logique de développement durable, « du Cœur, du Courage, de l'Action ! ». La solidarité reste le socle de notre action pour accéder à la croissance, à la confiance, à l'optimisme et au cadre social qui conjugue s'en cesse l'humain, le cadre de vie et l'environnement de Marcq-en-Barœul.

Malgré les difficultés budgétaires induites par une politique nationale qui constitue un véritable coup de massue sans précédent sur les finances locales, alors que les charges ne cessent d'augmenter, nous demeurons ambitieux et déterminés à poursuivre avec force, les actions, les animations et les projets et la qualité des services rendus aux Marcquoises et aux Marcquois.

Nous le ferons, en continuant d'appliquer une gestion budgétaire maîtrisée et rigoureuse, sans laquelle nous serions fatalement limités dans nos actions futures.



4 Axes Majeurs en 2014

- **Pour soutenir la consommation des ménages**
= **Baisse de 1% des Taux Communaux pour la 3ème année consécutive**
- **Pour soutenir l'activité économique**
= **Investir plus de 9M€ en 2014**
- **Pour accompagner le dynamisme de la population et soutenir les plus démunis en période difficile**
= **Maintenir les subventions au secteur associatif et les autres organismes (CCAS).**
- **Pour préserver l'avenir de nos enfants**
= **Continuer à réduire notre Dette**



Marcq-en-Barœul
un art de vivre

Conseil Municipal du 17 avril 2014

Le Budget 2014 a pour ambition :

- *De soutenir la consommation des ménages, par la baisse de 1 % des impôts locaux pour la troisième année consécutive.*

- De soutenir l'activité économique, en investissant plus de 9 millions d'euros en 2014.
- D'accompagner le dynamisme de la population et soutenir les plus démunis en période difficile en maintenant les subventions au secteur associatif et aux autres organismes, dont le CCAS.
- De préserver l'avenir de nos enfants, en continuant à réduire notre dette.



Présentation générale

Budget principal			
	Budget Primitif 2013	Budget Primitif 2014	Variation
Fonctionnement	42 895 720	43 429 045	1,24%
Investissement	10 800 000	10 186 955	-5,68%
Total	53 695 720	53 616 000	-0,15%

Budget consolidé			
	Budget Primitif 2013	Budget Primitif 2014	Variation
Fonctionnement	43 624 470	44 157 905	1,22%
Investissement	10 934 290	10 325 155	-5,57%
Total	54 558 760	54 483 060	-0,14%

Budget annexe hippodrome			
	Budget Primitif 2013	Budget Primitif 2014	Variation
Fonctionnement	445 600	453 660	1,81%
Investissement	134 290	138 200	2,91%
Total	579 890	591 860	2,06%

Budget annexe cinéma			
	Budget Primitif 2013	Budget Primitif 2014	Variation
Fonctionnement	283 150	275 200	-2,81%
Investissement			
Total	283 150	275 200	-2,81%



Marcq-en-Barœul
un art de vivre

Conseil Municipal du 17 avril 2014 3

Pour commencer la présentation détaillée du budget, voici la consolidation des trois budgets portée à votre approbation, c'est-à-dire les masses financières en investissement et en fonctionnement.

On peut remarquer un budget consolidé, quasi identique au budget précédent qui s'équilibre à 54,4 M€.

Le Budget Principal, qui vous sera détaillé par la suite, est équilibré à 53,6 M€. Il est équivalent à l'année précédente. La section de fonctionnement évolue de 1,24 % ; quant à la section d'investissement, elle diminue de 5,68 %.

Le Budget annexe de l'Hippodrome est équilibré à 591.860 €. Il évolue de 2,06%. La section de fonctionnement s'équilibre à 453.660 € et la section d'investissement à 138.200 €.

Le Budget annexe Cinéma s'équilibre à 275.200 €.

Structure Budgétaire du Budget Principal

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de Fonctionnement	43 429 045€	Recettes de Fonctionnement	43 429 045€
Dont: Dépenses Réelles de Fonct	36 979 045€	Dont: Recettes Réelles de Fonct	43 371 822€
Dont : Autofinancement	6 450 000€	Dont : Opération d'ordre	57 223€
Dépenses d'Investissement	10 186 955€	Recettes d'Investissement	10 186 955€
Dont: Dépenses d'équipement	9 105 497€	Dont: Subventions	540 000€
Dont: Rb d'Emprunt	1 024 235€	Dont: Dotations et fonds divers	850 000€
Dont: Opérations d'ordre	57 223€	Dont: Produits des Cessions	2 346 955€
Dont: Autofinancement	6 450 000€	Dont: Autofinancement	6 450 000€
Total des Dépenses	53 616 000€	Total des Recettes	53 616 000€



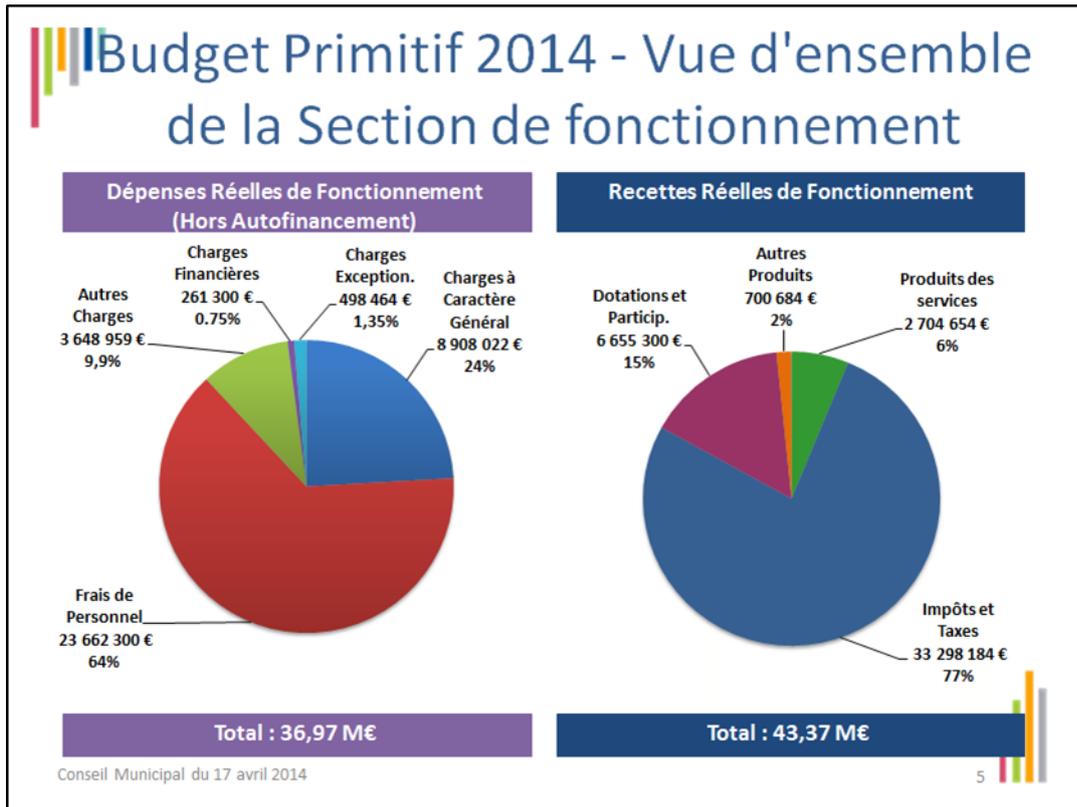
Conseil Municipal du 17 avril 2014

Avant de rentrer dans le détail des dépenses et des recettes, je vous propose de prendre connaissance de la structure budgétaire du Budget Principal.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 53,6 millions d'euros.

La section de fonctionnement s'équilibre quant à elle à 43,4 millions d'euros dont 36,9 millions en dépenses réelles de fonctionnement et 6,45 millions d'autofinancement qui seront transférés en recettes d'investissement.

La section d'investissement est équilibrée à 10,18 millions d'euros, dont 9,1 millions en dépenses d'équipement.

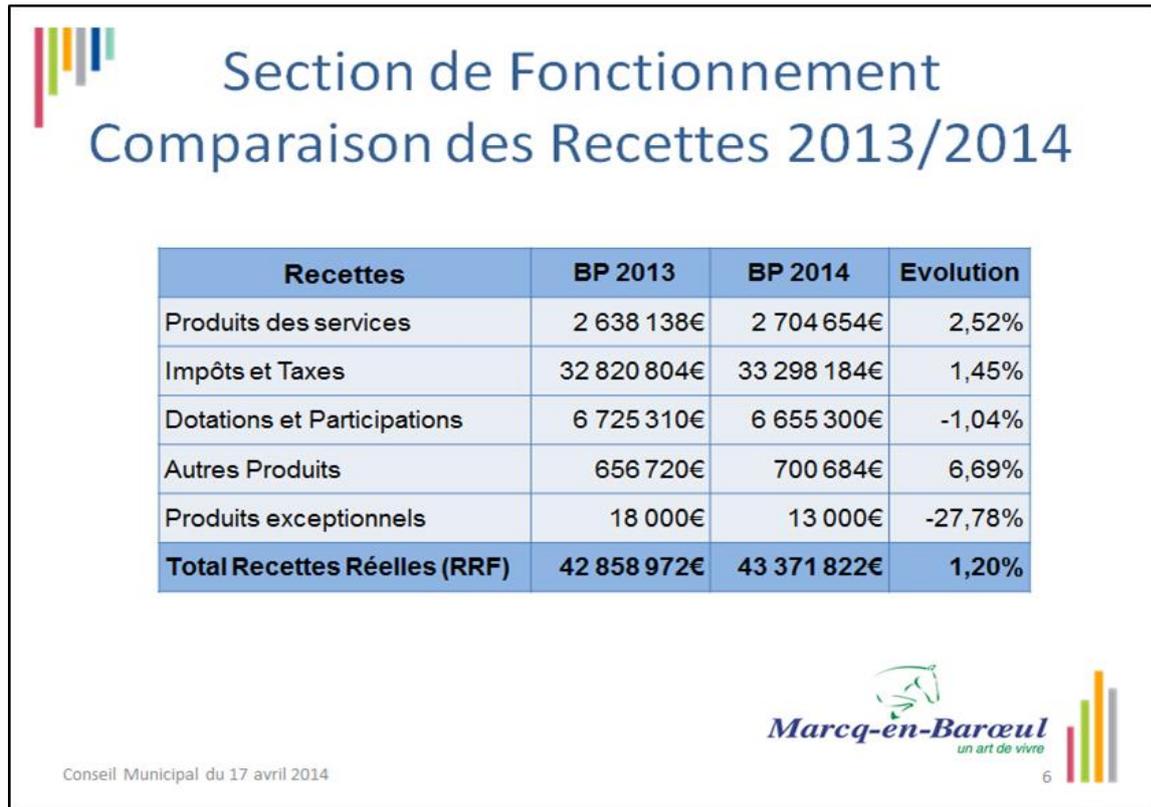


Regardons de plus près les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées principalement de 77% d'impôts et de taxes, 15% des dotations et participations, 6% des produits des services, qui représentent 43,37M€.

Vous noterez que les impôts, taxes et dotations représentent 92% de nos recettes...

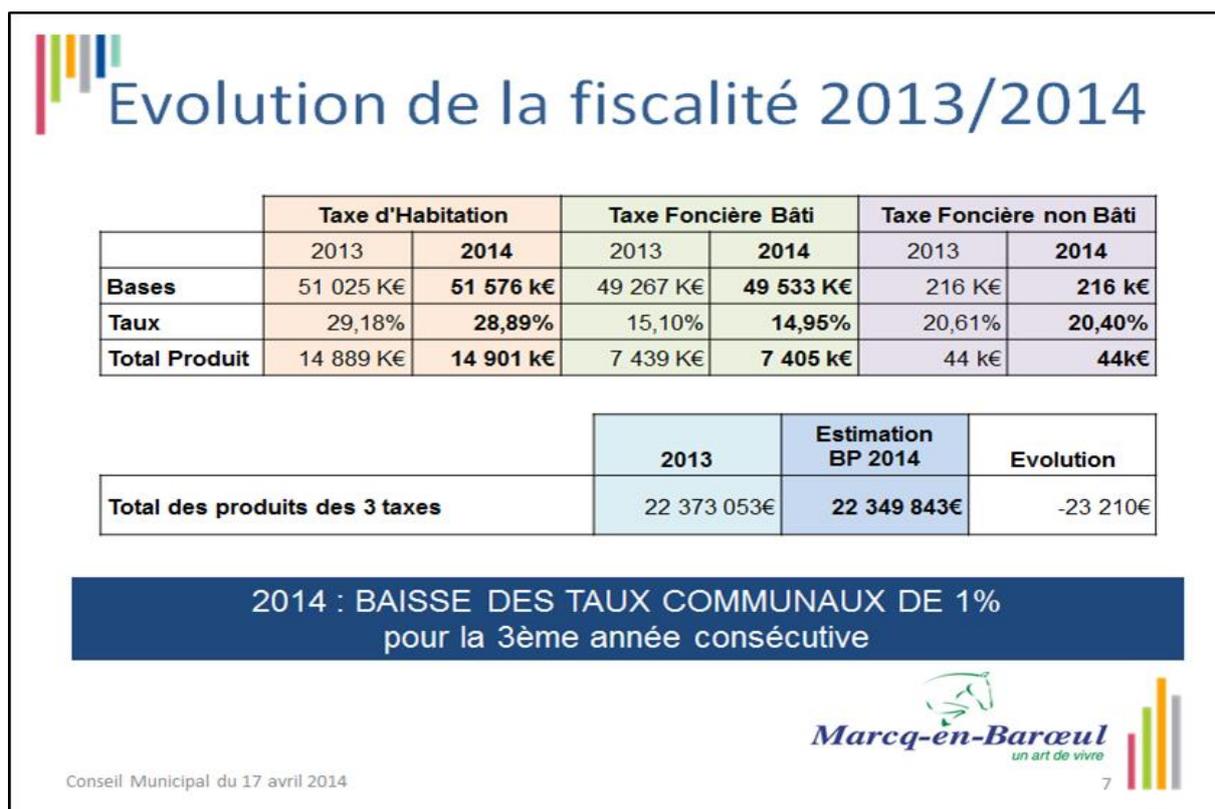
Quant aux dépenses réelles de fonctionnement d'un montant total de 36,9M€, elles sont affectées pour 64% à la rémunération du personnel, pour 24% aux charges à caractère général et 9,9% aux autres charges, l'ensemble constituant 70% des subventions versées.



Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 1,2 % par rapport au BP 2013, pour s'établir à 43.371.822 €, soit une augmentation de 512.850 €, nécessaire afin de compenser l'évolution des dépenses obligatoires.

- *les produits des services évoluent de 2,52 %,*
- *les impôts et taxes augmentent de 1,45 %, grâce à l'augmentation de la taxe sur l'électricité et sur les pylônes électriques.*
- *les dotations et les participations, quant à elles, diminuent de 1,04 % et ce, malgré l'augmentation des participations de l'Etat pour les contrats aidés et les autres participations. Ces augmentations n'ont pas permis de compenser la diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF), ainsi que la diminution des dotations de compensation qu'elles soient spécifiques à la taxe professionnelle ou aux compensations d'exonération des Taxes d'Habitations ou des Taxes Foncières.*
- *les autres produits sont constitués principalement des produits des immeubles et du remboursement par les organismes sociaux de certaines charges salariales ; ils progressent de 6,69%.*

Nous rentrerons dans les détails de certaines recettes dans un instant.



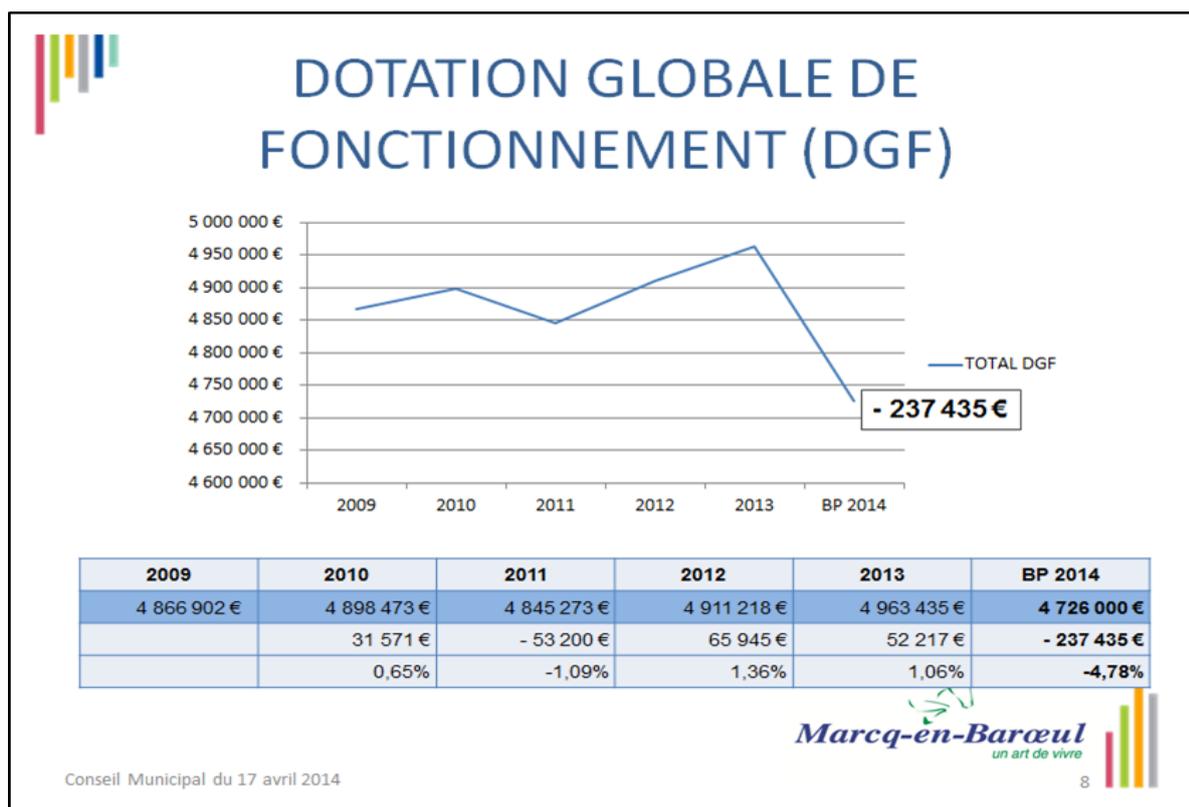
Concernant la fiscalité 2014, il est proposé une baisse des taux communaux de 1 % pour la troisième année consécutive.

Cette diminution engendre une légère baisse de 23.210 € des recettes des 3 taxes attendues par rapport aux produits réalisés en 2013. Les produits attendus de la fiscalité s'élèvent à 22.349.843€.

En effet, la diminution du taux de 1 % permet de compenser l'évolution des bases nominales prévues dans la loi de finances 2014 de + 0,9 %.

Dès lors, vous aurez à vous prononcer par délibération sur les taux de la fiscalité 2014 qui seraient désormais fixés (selon la méthode de variation proportionnelle) à :

- 28,89 % pour la Taxe Habitation, au lieu de 29,18% en 2013
- 14,95 % pour le Foncier Bâti, au lieu de 15,10% (en 2013)
- 20,40 % pour le Foncier Non Bâti, au lieu de 20,62% (en 2013)



La Loi de Programmation des Finances Publiques 2012-2017 a inscrit, à partir de 2014, les modalités de participation des Collectivités Locales à l'effort de redressement des comptes publics. Les efforts sont négociés dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité (article 8 de la LPFP 2012-2017).

La Loi de Finance 2014 confirme le cadre du pacte de confiance et de solidarité qui prévoit une diminution des dotations de l'Etat au profit des Collectivités de 1,5 milliards d'euros/an en 2014 et en 2015. En plus de cette diminution qui impactera notre Ville, la LF 2014 prévoit des mesures d'ajustement pour le calcul de la part forfaitaire de la DGF du secteur communal, afin de compenser la progression mécanique résultant de l'accroissement démographique et de la progression de l'intercommunalité, tout en dégagant des marges de manœuvre pour renforcer les mécanismes de péréquation verticale.

Cette double peine devrait engendrer une baisse d'environ 350 K€ de la DGF. Fort heureusement, l'augmentation de notre population à 40 480 habitants va nous permettre d'atténuer cette diminution, grâce à l'augmentation de la dotation de base (effet population) et à l'augmentation de la dotation nationale de péréquation (effet de changement de strate +40 000 habitants ; l'effet positif sera limité dans le temps).

Dès lors, nous prévoyons, en 2014, une diminution de la DGF de 237 K€, pour s'établir à 4 726 K€.

L'année 2015 n'annonce pas de bonne nouvelle, car nous pouvons prévoir à minima une baisse de l'ordre de 300K€ à 350K€. A minima, car vous avez sans doute lu dans

la presse que le gouvernement prévoyait d'augmenter la contribution des Collectivités au redressement des comptes de l'Etat. A suivre...



Les Recettes : Les Produits des Services

Produit des Services	BP 2013	BP 2014	% Total
Concessions et Redevances funéraires	69 000€	63 000€	2,33%
Services Culturels	203 100€	207 000€	7,65%
Services des sports	251 000€	255 000€	9,43%
Services Loisirs	241 000€	289 700€	10,71%
Services Sociaux	464 000€	471 300€	17,43%
Services Scolaires	1 049 000€	1 059 000€	39,15%
Produits Divers	361 038€	359 654€	13,30%
TOTAL	2 638 138€	2 704 654€	
Evolution 2013/2014		66 516€	2,52%



Marcq-en-Barœul
un art de vivre

Conseil Municipal du 17 avril 2014

Les produits des services, dont voici le détail et le poids représenté par chaque type de recettes, évoluent de 2,52% entre 2013 et 2014.

L'augmentation de ces recettes prévisionnelles est principalement due à une prévision d'augmentation d'activité.

Enfin, comme à l'accoutumée, les produits périscolaires à hauteur de 1M€ constituent près de 40% de ces recettes des produits des services sur un total de 2,7M€.

Les produits et services pèsent 6% des recettes de fonctionnement.



Section de fonctionnement Comparaison des Dépenses 2013/2014

	BP 2013	BP 2014	Evolution BP 2013/2014
Charges à Caractère Général	8 508 154€	8 908 022€	4,70%
Frais de Personnel	23 538 863€	23 662 300€	0,52%
Autres Charges	3 743 858€	3 648 959€	-2,53%
Charges Financières	351 600€	261 300€	-25,68%
Charges Exceptionnelles	453 245€	498 464€	9,98%
Total Dépenses Réelles (DRF)	36 595 720€	36 979 045€	1,05%
Autofinancement	6 300 000€	6 450 000€	2,38%
TOTAL DEPENSES	42 895 720€	43 429 045€	1,24%



Conseil Municipal du 17 avril 2014

Maintenant, nous allons étudier l'évolution des dépenses de fonctionnement, qui progressent globalement de 1,24% pour le total des dépenses, ou de 1,05% pour les dépenses réelles de fonctionnement.

Parmi les augmentations, nous constatons :

- *une progression **des charges à caractère général** de 400K€, soit +4,70%, lié à l'augmentation des dépenses obligatoires (eau, gaz, électricité) et l'augmentation de la TVA. Ce poste est évalué à 8,9M€,*
- ***les frais de personnel** d'un montant de 23,6M€ progressent de 0,52% par l'effet glissement vieillissement technicité (GVT),*
- ***les charges exceptionnelles** évoluent de 45 k€ à cause de l'augmentation des provisions pour «subvention exceptionnelle», car toutes les subventions n'ont pas été inscrites dans le compte 65. Par ailleurs, il y a une augmentation des dotations ou aides pour les rénovations des façades, la récupération des eaux de pluie, ou des primes pour les broyeurs végétaux,*
- ***enfin, nous constatons également une progression de notre autofinancement** de 150K€ pour s'établir à 6 450 K€, afin de financer notre programme d'investissement.*

*Nous pouvons souligner, par ailleurs, une diminution **des autres charges de gestion courante** liée à une diminution :*

- des contributions obligatoires (cotisations ou participations à des organismes) et
 - une diminution des subventions inscrites, car les dossiers n'ont pas été réceptionnés à temps... Mais, comme nous l'avons mentionné précédemment, les sommes ont été inscrites à titre provisionnel dans l'imputation comptable «subvention exceptionnelle».

Enfin, il faut souligner, une baisse très importante de nos frais financiers, qui permet de dégager une économie sur la section de fonctionnement de 90.300€, grâce à notre politique de désendettement.

La Structure Budgétaire d'Investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses d'équipement	9 105 497€	Subventions	540 000€
Dont Immobilisations Incorporelles	187 003€	Dotations et fonds divers	850 000€
Dont Subventions d'équipement	30 000€	Produits des Cessions	2 346 955€
Dont Immobilisations Corporelles	2 668 760€	Autofinancement	6 450 000€
Dont Immobilisations en cours	2 895 000€		
Dont Opérations d'équipement	3 324 734€		
Remboursement d'emprunt	1 024 235€	TOTAL	10 186 955€
Opérations d'ordre	57 223€		
TOTAL	10 186 955€		



Conseil Municipal du 17 avril 2014

Je vous présente maintenant la structure budgétaire d'investissement. A savoir, un équilibre de la section à 10,1M€.

Soit 9,1M€ en dépense d'équipement et 1M€ de remboursement d'emprunt.

En recette, nous retrouvons les 6,45M€ d'autofinancement, les produits de cessions pour 2,3M€ et les dotations, subventions pour 1,3M€.



Dépenses d'équipement prévues en 2014 - Quelques exemples

	Achat de Doolaeghe	1 790 000€	
	Ecole Cognacq-Jay...	555 000€	
	Hotel de Ville- PMR	1 500 000€	
	Aménagement Nouveau Bourg :Extension école Jules Ferry	50 000€	
	Ferme aux Oies	1 000 000€	
	Zone Belle Terre	700 000€	
	Plantation d'arbres et d'arbustes	98 000€	
	Aménagement Paysagé des Cimetieres	160 000€	
	Eclairage Public : économie d'énergie, rénovation...	215 000€	
	Enfouissement (câble aérien)	380 000€	
	Aménagement extérieur Plouich	230 000€	
	Travaux Ecole	250 000€	

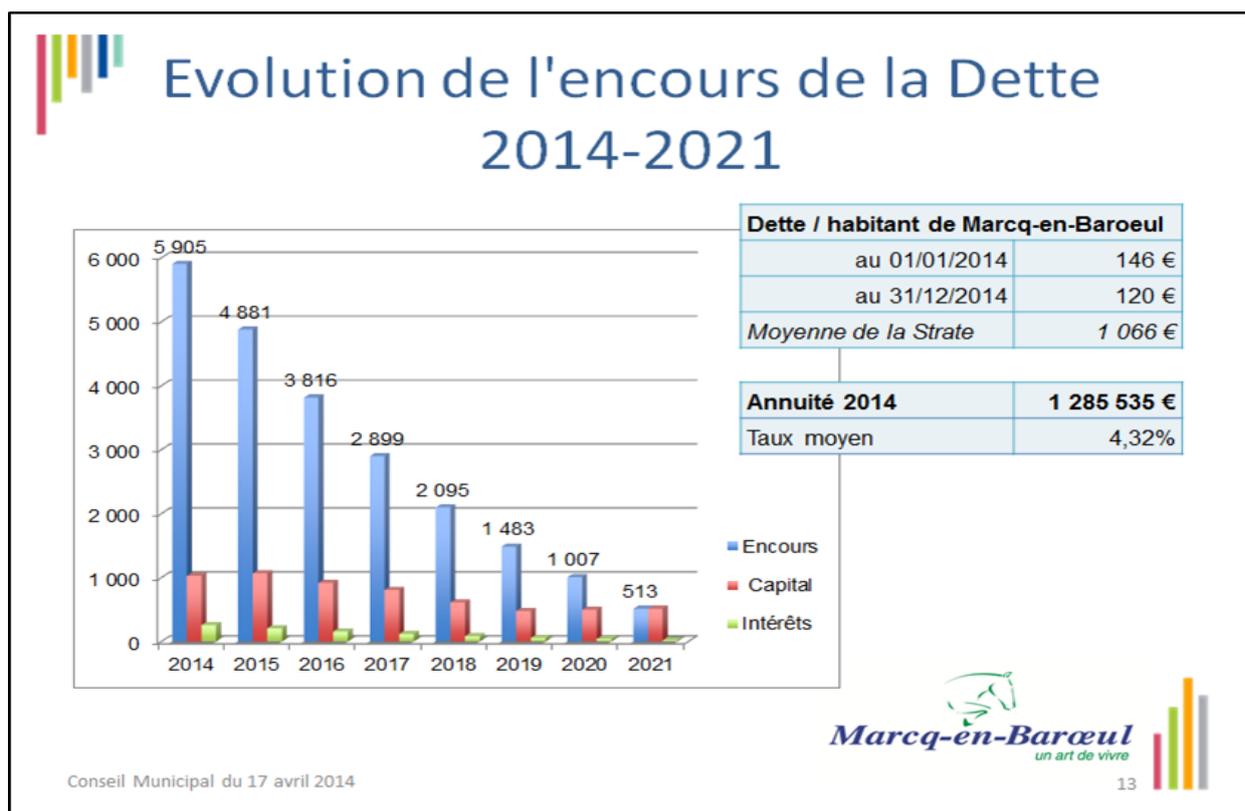
Conseil Municipal du 17 avril 2014

12

Voici pour illustration, quelques exemples de dépenses d'investissement inscrits au budget 2014.

Il est prévu :

- *l'achat de Doolaeghe pour 1 790 000 €,*
- *l'aménagement des extérieurs, de la coursière et des travaux de rénovation de l'école Cognac Jay pour 555 000 €,*
- *les travaux de l'hôtel de Ville dans le cadre de la mise aux normes PMR, nous coûterait 1,5M€ cette année (comme mentionné dans la délibération de création des AP-CP),*
- *Il est prévu l'extension de l'école Jules Ferry pour 50 000 €.*
- *La poursuite des travaux de la Ferme aux Oies pour 1 M€,*
- *L'aménagement de la zone Belle-terre nous coûterait 700 K€,*
- *il a été budgété 98K€ pour la plantation d'arbres et arbustes,*
- *160 K€ pour l'aménagement paysager des cimetières,*
- *la poursuite des économies d'énergie et la rénovation de notre éclairage public pour 215 K€,*
- *ainsi que enfouissement des câbles aériens pour 380 K€.*
- *l'aménagement extérieur Plouich pour 230 K€ et,*
- *les travaux dans les écoles comme chaque année pour 250 K€.*



Ce graphique vous montre l'évolution de l'encours de notre dette.

La situation de notre dette est la suivante :

Au 1^{er} janvier 2014, l'encours de la dette était de 5,9M€ soit 146 € par habitant.

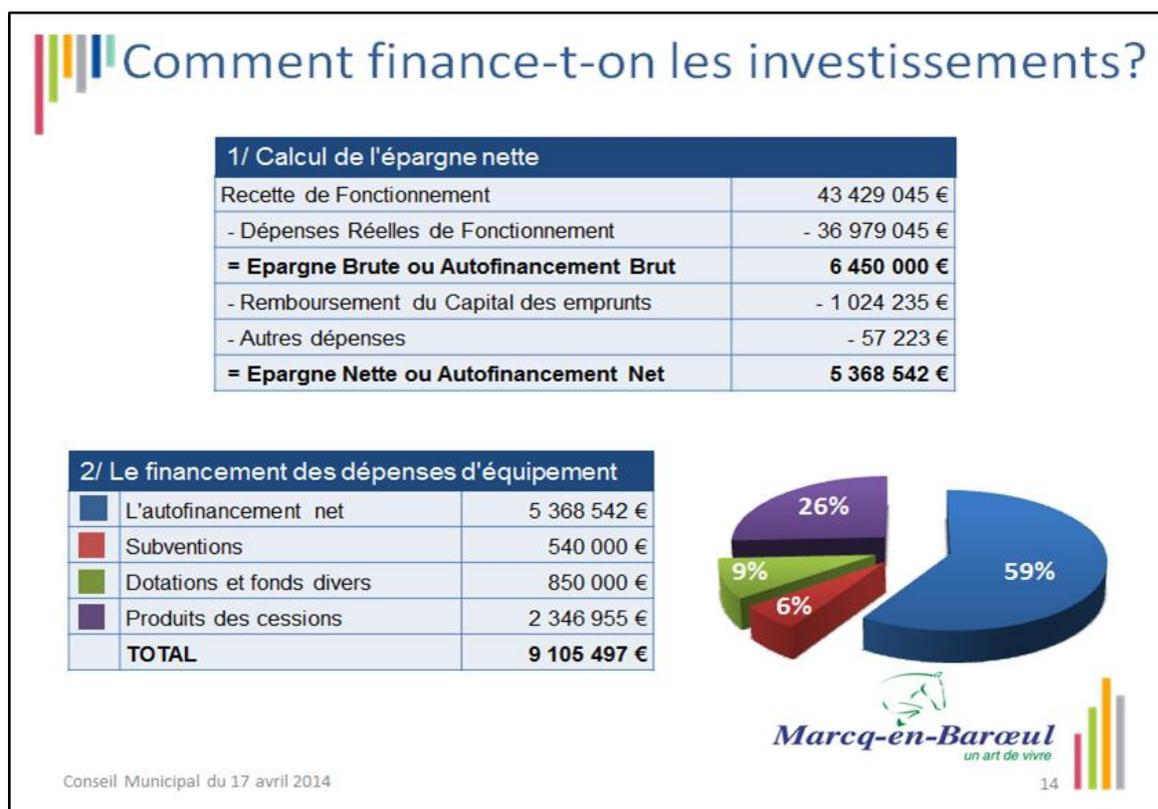
Nous n'avons pas prévu d'emprunter cette année.

Dès lors, au 31 décembre 2014, la dette diminuera de plus 1M€, pour s'établir à 4,8M€, soit 120 € par habitant, ce qui comparativement à la moyenne de la strate, qui est de 1066 €, est très faible.

L'annuité de 2014 est donc de 1,285M€, dont 1,024 M€ de remboursement du capital, et 261 K€ de remboursement des intérêts.

Le taux moyen de notre encours est de 4,32 %.

Le graphique vous montre la courbe d'extinction de la dette, qui sans contraction d'ici là d'emprunt, devrait s'éteindre en 2021.



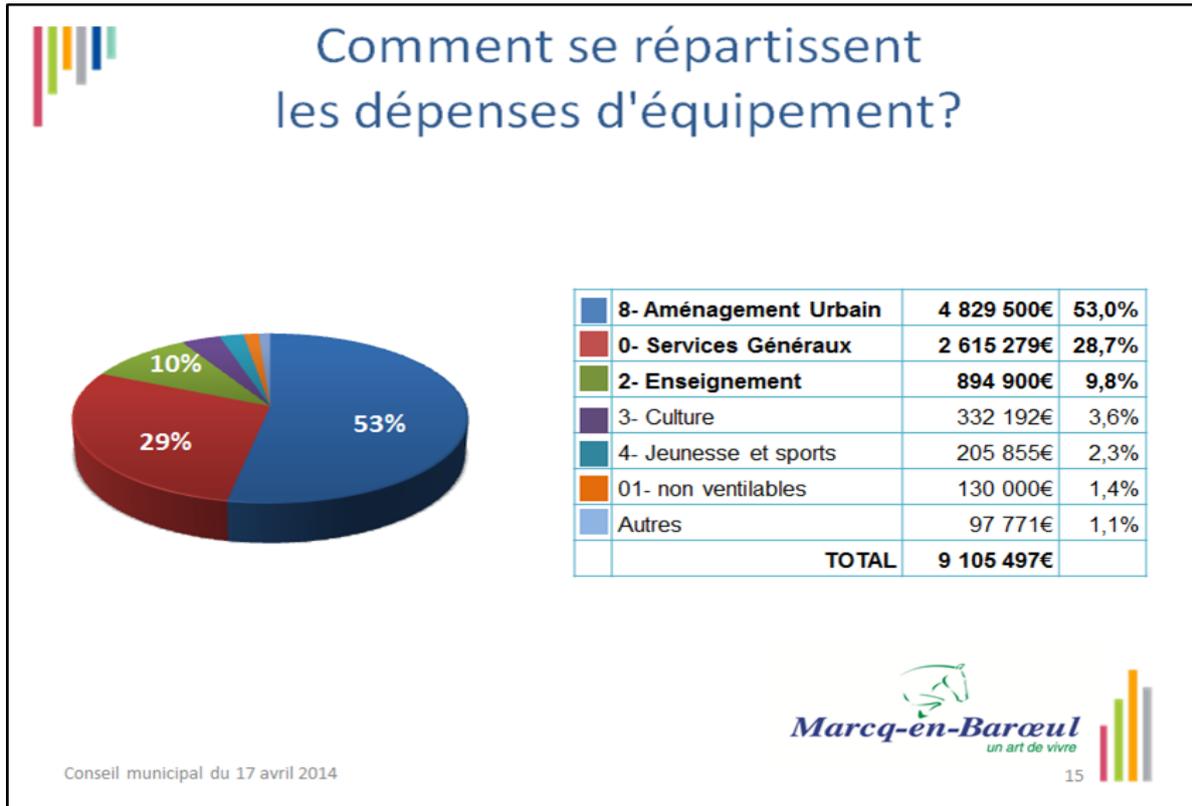
Pour comprendre comment se financent les investissements dans le budget 2014, nous allons tout d'abord calculer l'épargne nette ou l'autofinancement net.

Pour ce, nous allons calculer dans un premier temps l'autofinancement brut ou l'épargne brute. Nous prenons alors les recettes totales de fonctionnement auxquelles nous soustrayons les dépenses réelles de fonctionnement. Ce qui nous donne l'autofinancement brut de 6 450 K€. Vous reconnaissez ce chiffre qui se retrouve dans les dépenses de fonctionnement.

Ensuite, les 6.450.000 € nous permettent dans un premier temps de rembourser le capital des emprunts et autres dépenses d'ordre entre section. Ce qui nous donne une épargne nette qui s'élève à 5 368 K€.

Comme vous pouvez l'observer, les 9 105 K€ de dépenses d'équipement sont financés de la manière suivante :

- l'autofinancement net : 5 368 K€, qui représente 59 % de nos recettes.
- les produits de cessions : 2 346 K€, soit 26% des recettes.
- les dotations et fonds divers : 850 K€, soit 9%
- et les subventions pour 540 K€, soit 6%



Nous allons voir, maintenant, l'affectation des plus de 9M€ de dépenses d'équipement.

Nous constatons que le premier poste de dépenses d'équipement est naturellement l'aménagement urbain pour 53 %. Viennent, en second lieu, les services généraux de la Mairie pour près de 29 %, en raison principalement des travaux PMR de l'hôtel de Ville.

L'enseignement, la 3ème priorité, n'est pas oublié avec environ 10 % des dépenses pour près de 895 K€ d'investissements.

Ensuite, suivent la culture, la jeunesse et les sports, dont les investissements avoisinent les 540 K€.



Ratios des collectivités locales de la strate

	Par Habitant	Marcq-en-Barœul	Moyennes Nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement		913€	1 307€
Recettes réelles de fonctionnement		1 071€	1 437€
DGF		111€	268€
Produits des impôts		552€	540€
Dettes		146€	1 066€
Dépenses de personnel		584€	706€

Marcq-en-Barœul
un art de vivre

Conseil Municipal du 17 avril 2014 16

Nous allons maintenant regarder quelques ratios afin de comparer notre ville par rapport aux moyennes des villes de notre strate. Il s'agit d'une moyenne par habitant.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont très nettement inférieures à la moyenne de la strate : 913 € pour Marcq-en-Barœul contre 1.300 € pour la strate.

Les recettes de fonctionnement sont également très nettement inférieures par rapport à la strate : 1.071 € contre 1.437€, à cause des faibles ressources extérieures. Dès lors, nous devons solliciter un peu plus les ressources locales. En effet, la Dotation Globale de Fonctionnement ne représente que 111 € dans notre Ville, contre 268 € dans la strate. De plus, le produit des impôts est légèrement supérieur à la moyenne de la strate : 552€ dans notre Ville contre 540 € de la strate soit +2,2% en plus.

La dette est de 146 € par habitant à Marcq-en-Barœul, comme nous l'avons déjà vu, elle est très faible dans notre Ville.

Les dépenses de personnel sont raisonnables à 584 € contre 706€ pour la strate.

Ces ratios montrent qu'il faut maintenir la bonne gestion de la Ville.

Mes chers collègues, notre collectivité tiendra en 2014 tous les engagements pris.

Ce budget maintient toutes les dynamiques que les Marcquois ont appelées de leurs vœux, et dont ils bénéficient en matière de cadre de vie, de service public, de vitalité économique, d'animation et de rayonnement culturel ou sportif.

Enfin, il renforce la stabilité fiscale et financière d'une ville, qui peut envisager sereinement l'avenir. Fondamentalement respectueux de la démocratie, il nous permet donc de tenir nos promesses.

Pour terminer, je tiens à remercier les élus et les services d'avoir tous contribué à l'élaboration d'un budget sérieux, sincère et ambitieux, et je souhaite remercier particulièrement, Monsieur Didier JACQUELINE, le Directeur Général des Services et la Direction des Finances qui ont fait un travail remarquable.

Je vous remercie de votre attention.»

Monsieur le Député-Maire remercie Monsieur Pascal LHERBIER d'avoir repris au pied levé la présentation d'un budget juste après l'élection. Il remercie Monsieur le Directeur Général des Services, les services municipaux et salue le travail du nouveau Directeur des Finances, Monsieur Jean-Pierre MONIER pour son premier budget à Marcq-en-Baroeul, qui était pour lui un challenge. Il se dit très heureux de voir que tout a bien fonctionné sur la forme, et trouve normal de constater, sur le fond, quelques approches différentes d'un directeur à l'autre. Il ouvre le débat.

↳ Intervention de Sylvie GODDYN :

«Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Avant d'examiner votre proposition Budget Primitif pour cette année 2014, permettez-moi de vous remercier. Vous avez eu l'élégance d'attendre le verdict des urnes pour présenter votre budget. D'aucun, dans la métropole, n'ont pas eu ce geste et ont engagé l'avenir de leur ville contre l'avis de leurs habitants. La sanction ne s'est pas faite attendre, leçon d'humilité pour tous ceux, très souvent socialistes, qui ont oublié qu'en démocratie, c'est le peuple qui a toujours le dernier mot.

A en croire votre présentation, votre Budget Primitif semble irréprochable. Il pourrait même, à vous croire, servir de modèle de gestion à d'autres collectivités territoriales. On imagine aisément à quoi vous pensez, tout le monde a en tête la réunion de demain matin, rue du Ballon. Il faut cependant avouer qu'avec un revenu moyen par habitant à Marcq-en-Baroeul presque deux fois plus élevé qu'à Lille, il est plus aisé de trouver des recettes fiscales, il est aussi plus difficile de dépenser, il y a moins de demandes. Par conséquent, il est tentant de s'attribuer des brevets de bonne gestion alors qu'on les doit, en grande partie, à l'heureuse nature de Marcq-en-Baroeul. Rendons aux habitants de cette commune ce qui leur revient et à l'équipe municipale ce qui est de leur propre fait. Cette heureuse nature est cependant très fragile. Trois choses en particulier peuvent modifier cet équilibre et défigurer en quelques années, notre Ville.

- *Premièrement, le matraquage fiscal : initié sous la présidence de Nicolas SARKOZY, votre Président, Monsieur le Maire, la politique d'austérité n'a fait que s'alourdir sur les épaules des français et les orientations budgétaires du nouveau Premier Ministre ne sont guère rassurantes. C'est le véritable coup de massue qui se prépare. Dans un tel contexte, ne pas soulager la pression fiscale*

est quasiment un acte de non-assistance à personne en danger. Voyons : vous affirmez que la fiscalité communale à Marcq est faible. Comme beaucoup de Marcquois, je ne vois pas la même chose que vous. Le taux de la taxe d'habitation est quasiment identique à celui de Lille, qui ne passe pas pour être une Ville où les impôts sont faibles. Vous affirmez, de manière tout aussi péremptoire que vous engagez la baisse des impôts. Certes, de 23 210 euros sur plus de 22 millions d'impôts collectés cette année auxquels il faut rajouter 10 millions de taxes diverses, soit une baisse de 0,007%. Pour reprendre La Fontaine «La montagne accoucha d'une souris». A ce rythme, l'inflation, qui est pourtant proche de zéro, a déjà avalé votre choc fiscal qui est, il faut bien le constater, plus communicationnel que réel. Nous pensons que vous ratez plus qu'une opportunité. Vous ratez l'occasion de faire de Marcq le modèle du développement économique de la métropole et cela tient à votre obstination de vouloir faire disparaître toute trace de dettes. Toute dette n'est pas nuisible, Monsieur le Maire, surtout si celle-ci sert à financer la richesse de demain. Comment une entreprise pourrait-elle se développer si elle refusait d'investir ? Nous partageons avec vous le fait que l'investissement ne doit pas servir à l'exemple des barnums Lillois dédiés au culte de la personnalité. Mais de là à tomber dans l'excès inverse, il y a une marge. De plus, les taux d'intérêts sont historiquement bas. Nous regrettons que l'excédent financier de plus de 6 millions d'euros soit affecté en priorité à la diminution de la dette alors qu'une diminution substantielle des impôts aurait pu être affectée, comme nous l'avons proposé lors de la campagne, à la création d'un fond d'investissement marcquois au service du financement de projets économiques sur notre territoire. Un allègement d'impôt au service d'une économie véritablement solidaire.

- *La seconde menace qui pèse sur l'avenir de notre Ville est l'insécurité. La multiplication des cambriolages, des vols et des agressions inquiète, à juste titre, les Marcquoises et les Marcquois, d'autant plus que l'Etat semble avoir abandonné cette mission régaliennne de sécurité. Les causes sont évidentes, le laxisme mortifère au pouvoir depuis trop d'années et la faillite de l'Etat. Une fois de plus, ne rien faire, Monsieur le Maire, est un acte de non-assistance à personne en danger. Les faits sont les faits et les faits sont têtus. Regardons de plus près la part consacrée à la première de toutes les libertés, à la condition d'existence de toutes les libertés : 15 fonctionnaires pour une Ville de 40.000 habitants. Madame AUBRY, qui passe pour la plus laxiste en la matière, a 102 personnes affectées à la sécurité pour une Ville de 230.000 habitants, soit au prorata presque 18 personnes pour 40.000 habitants. Elle fait donc mieux que vous. Il est vital de doubler le nombre de Policiers Municipaux et vous savez que le mouvement de désengagement de l'Etat n'est pas près de s'inverser. La Police Municipale est en voie de devenir la « Police des territoires abandonnés par l'Etat » au nom de la construction, je devrais dire la destruction européenne.*
- *La troisième menace concerne la famille. Fondement de notre civilisation à laquelle les Marcquoises et les Marcquois sont vivement attachés et attaqués de toute part par un gouvernement aux abois qui n'a plus que les écrans de fumée*

sociétaux pour masquer son Waterloo économique et social. Après l'avoir attaqué sur ces principes, les socialistes l'attaquent financièrement et fiscalement. Une nouvelle fois, ne rien faire s'apparenterait à un acte de non-assistance à personne en danger. Or, la famille passe derrière la culture, dans votre budget, ce qui laisse à penser une certaine assimilation de l'idéologie socialiste. Dans les difficultés actuelles, les familles sont des havres de paix et de protection, il faut non seulement les soutenir intellectuellement, il faut aussi les soutenir politiquement.

Sans sécurité économique, physique et familiale, l'équilibre fragile de notre Ville va disparaître et ses habitants chercheront, de l'autre côté de la frontière, la tranquillité et la prospérité qu'ils ne trouvent plus ici. Beaucoup l'ont déjà fait.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, nous ne voterons pas votre Budget Primitif.

Je vous remercie.»

🔗 Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE :

«A Marcq, comme dans toutes les communes, la discussion autour des problèmes budgétaires, cette année comme les années à venir, est l'une des plus cruciales pour la vie de tous nos concitoyens.

Les exigences formulées par les instances européennes, et notamment par l'Allemagne et la Banque Centrale Européenne, tout comme les exigences patronales, fixent les limites dans lesquelles il n'est plus possible de parler d'économies ou de rigueur budgétaire, mais bien d'austérité.

Cette austérité ne date pas d'hier ou d'aujourd'hui. Il suffit simplement d'examiner dans vos documents la courbe de la DGF depuis 2009, pour savoir que la présidence précédente avait bien amorcé le mouvement qui se précipite cette année.

En ce qui concerne notre commune, vous pouvez toujours vous référer à la situation financière saine dans laquelle la collectivité marcquoise se trouve. Mais elle le doit principalement au produit de la fiscalité locale, on l'a vu toute à l'heure dans le graphique circulaire, Marcq étant une ville riche. Et à la politique menée par la majorité municipale, qui ne recourt pas à l'emprunt pour financer des investissements mais ampute les recettes de fonctionnement pour un montant qui dépasse les 6 millions d'euros, au détriment des personnels et des services publics municipaux.

Les impôts locaux n'augmentent effectivement pas cette année. Nous ne savons ce qu'il en sera l'an prochain, qui n'aura pas le mérite d'être une année électorale. Mais je voudrais insister sur l'urgence qu'il y a, à Marcq comme ailleurs, de réformer leur assiette, grâce à la révision des valeurs locatives cadastrales.

Au niveau des investissements et suite aux informations qui nous ont été fournies en commission des finances, je déplore qu'on repousse encore aux calendes grecques, les travaux d'accessibilité de l'hôtel de ville, qui ont eu l'honneur d'une pleine page dans «Images de Marcq». Je l'ai rappelé en commission, ces travaux sont nécessaires pour l'accueil des personnes à mobilité réduite, comme pour l'embauche de personnels handicapés dans les services de ce bâtiment. Prévoit-on les travaux d'accessibilité

dans d'autres lieux publics à Marcq, comme par exemple au Château Vanderhaghen, qui accueille un club d'ânés ainsi que le pôle de langues et d'autres associations ? Dans ce même quartier, et je fais référence ici à la délibération N° 0023 qui concerne le budget annexe du cinéma «le Colisée Lumière», je n'ai pas vu apparaître les investissements annoncés au cours de votre campagne électorale pour l'aménagement d'une deuxième salle. Je le déplore car la culture cinématographique doit être traitée à égalité avec les autres arts et loisirs.

Quelques remarques en ce qui concerne le fonctionnement :

Ce qui me frappe en premier lieu, c'est la faiblesse relative du budget accordé au CCAS qui est même, cette année, prévu en légère diminution, alors que tout le monde est sensé savoir ici que la pauvreté est loin de reculer... et que les besoins explosent au niveau de la population âgée.

De même pour la subvention du Centre Social, qui devrait être plus élevée, car il accueille une population en voie de paupérisation.

Dans la délibération N°00025, on nous demande de continuer à valider le principe de la signature de conventions avec toutes les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros. Je pense, en l'occurrence, et en examinant l'ensemble des subventions qui atteignent rarement ce niveau, -mais pour certaines peuvent s'en rapprocher (et nous avons pu en discuter en commission «finances»)-, que ce seuil pourrait être abaissé.

Enfin, pour faire sourire, vous avez pu constater, chers(es) collègues, comme moi-même, que l'on accorde aux simples Conseillers Municipaux, une indemnité mensuelle brute de 48,66 euros, sans augmentation par rapport aux années précédentes. Je sais bien qu'être élu local, c'est le parfait bénévolat. Mais le bénévolat, comme le sport, ce n'est pas la même chose dans une équipe ou en individuel, dans le milieu professionnel ou amateur. Ma foi, je ferai avec !!! ». Merci

↳ Intervention de Philippe HARQUET :

Le projet de budget 2014 qui nous est soumis est marqué par un manque d'élaboration préalable que vous justifierez probablement par la période électorale, mais il est toujours dommageable de se priver d'un débat contradictoire en particulier sur les choix de la politique municipale.

Je souhaite, en préambule, la bienvenue au nouvel Adjoint aux finances, Monsieur LHERBIER et au nouveau directeur des finances en espérant que nous trouverons une sérénité de débat qui a déjà présidé à plusieurs de nos rencontres précédentes.

Cette proposition de budget ne reflète pas nos choix budgétaires. La démocratie a parlé, dont acte... Bien que l'endormissement risque d'être profond.

Pour vous justifier, vous rappellerez la contraction de la dotation globale de fonctionnement (-237.000 euros), les perspectives de réduction encore pour 2015/2016. Je m'interroge sur ce que nous aurions pu faire de plus avec 237.000 euros quand on dégage déjà 6,5 millions d'euros d'autofinancement par an avec un effort fiscal par habitant supérieur à la moyenne de la strate. Nous payons 258 euros par habitant contre 240 euros au niveau de la strate.

Par ailleurs, il est toujours facile de plaider contre le millefeuille, pour le désendettement du pays (600 milliards de dette supplémentaire de 2007 à 2012), tout

en refusant une réduction de 4% sur le montant annuel de la dotation globale de fonctionnement.

D'autres villes qui subissent une véritable saignée industrielle peuvent légitimement demander un réajustement, mais notre ville, a, elle, certains moyens de participer à l'effort collectif qui est, somme toute, assez raisonnable, il faudrait peut-être aussi en tenir compte. Pour ma part, en tant que groupe Marcq Autrement, j'assume ce réformisme dans la justice sociale.

Au-delà de cet aspect général, le groupe Marcq Autrement porte trois observations :

- *Tout d'abord, vous ne tirez pas complètement les enseignements du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Il semble que vous respecterez le nombre de DGA autorisé pour notre strate, bien que nous soyons depuis quelques années en contravention par rapport à cela, il reste qu'il y a trois postes de DGA, dont un reste vacant (jusqu'à quand ?) et sur les deux postes restants, l'un appartient aux effectifs de la ville, qui est semble-t-il normal, quand l'autre semble être plutôt affecté à votre cabinet. A ce grade élevé, est-il normal d'avoir une personne à votre service et au détriment du service de la ville ? Qu'en sera-t-il lorsque la loi sur le non-cumul imposera un choix entre les fonctions de Maire et de Député ?*

- *Deuxième point, la fiscalité. Votre promesse de baisse des impôts de 1% est une fausse bonne nouvelle, car les marcquois, surtout les locataires, les jeunes, paieront plus d'impôt. Le courage que vous avez déclamé pendant la campagne n'aura tenu que le temps de la campagne. Votre promesse se transforme, sous un savant vernis de communication en une hausse sonnante et trébuchante des impôts parce qu'il y a les bases, parce qu'il y a l'inflation et que la hausse des bases rattrapera la baisse cosmétique que vous nous annoncez ce soir.*

Ainsi, outre la hausse d'impôt, votre proposition, va encore pénaliser plus de jeunes couples, de jeunes marcquoises et marcquois qui souhaitent rester et vivre à Marcq-en-Baroeul au bénéfice des propriétaires (près de 14 points d'écart entre le taux de la taxe d'habitation et le taux de la taxe foncière).

Alors, regardons l'effort fiscal des marcquoises et des marcquois : il était de 558 euros par habitant en 2012 alors que sur notre strate (20.000 à 50.000 habitants), il est de 540 euros par habitant ! Au regard de cet effort, nous dépensions en 2012 (je me base sur 2012 parce que ce sont les derniers chiffres administratifs officiellement validés), nous avons, en 2012, 229 euros par habitant en investissement alors que des villes comparables investissaient à hauteur de 351 euros par habitant dans leur ville.

Ceci signifie que la part prééminente de l'effort fiscal va au fonctionnement et moins à l'investissement. Or, l'avenir d'une ville, comme d'une entreprise, comme d'un ménage, se construit avec des investissements structurants.

Au total, nous payons trop d'impôts à Marcq-en-Baroeul au regard de ce que l'on fait de cette manne financière. Vous gérez l'existant au lieu de préparer l'avenir.

Cette remarque me conduit à ma troisième observation : la pauvreté de votre plan d'investissement. Certes, il y a 9 millions. Je vais retirer les 3,5 millions qui concernent la Ferme aux Oies entre les jeux et le bâtiment proprement dit et les 1,5

millions pour l'accessibilité de personnes porteuses de handicap à l'hôtel de ville. Pour tout le reste, il s'agit soit des fins de projets déjà amorcés les années précédentes et lors du précédent mandat, soit ce que j'appelle plutôt du ripolinage que de l'investissement. Aussi, je renouvelle ma demande de mettre en place un véritable plan pluriannuel pour nos investissements, comme je l'avais déjà demandé lors de précédents débats budgétaires.

Cette démarche pluriannuelle doit également s'appliquer à trois aspects :

- *D'une part, les moyens pour appliquer correctement la réforme des rythmes scolaires qui n'apparaît pas clairement dans ce budget ;*
- *Deuxièmement, pour les subventions aux structures porteuses de projets en particulier dans le sport et l'action sociale. Il s'agit, pour la municipalité, d'être davantage en accompagnement sur des objectifs clairs à deux ou trois ans, tout en exigeant un minimum de contreparties en termes de résultats, de pluralité de financeurs, d'actions de formation et d'autofinancement. Cela permettrait de sortir des financements «us et coutumes» ou des financements «roue de secours» pour boucler le budget qui présentent le risque de déresponsabiliser les dirigeants (es) ou de dénaturer leurs actions en faisant d'eux de simples bénévoles au service de la ville.*
- *Dernier élément, la gestion des emplois au sein de la municipalité. Nous avons plusieurs fois relevé, lors du précédent mandat, une gestion erratique du personnel municipal. Cette démarche, qui doit s'appuyer sur une gestion prévisionnelle effective des emplois, permettrait de corriger la situation actuelle dans l'intérêt de tous, tout en apportant plus d'efficacité dans le service rendu aux Marcquoises et aux Marcquois. Par la même occasion, la section masse salariale des services généraux pourrait être rendue plus réaliste en réaffectant les salariés des services travaux dans la section travaux afin de faciliter la lisibilité des actions annuelles.*

Enfin, certaines variations par fonction par rapport au primitif 2013 nous interpellent : d'un côté, augmentation du secteur sport/jeunesse, à peu près 60.000 euros en masse salariale alors que le directeur de service quitte son poste en avril 2014, hausse des moyens dans le secteur travaux de +184.000 euros lié aux charges générales sans réelle justification puisque le niveau d'investissement est faible.

D'un autre côté des moyens complémentaires sont engagés sur l'enseignement (+134.000 euros et la famille +40.000 euros) ce qui est cohérent avec vos orientations de campagne, mais ces moyens sont insuffisants pour assurer correctement la mise en place des rythmes scolaires, par exemple. Au total, cette redistribution des moyens nous apparaît inaboutie voire un peu brouillonne. Votre action apparaît moins lisible car ce budget n'exprime pas une véritable politique municipale mais se contente de rustines ici ou là pour faire illusion.

Ce budget en mode «pause», nous paraît donc insuffisant sur des orientations majeures telles que :

- *L'action sociale à travers le CCAS*
- *L'insertion professionnelle des jeunes,*
- *L'accueil des jeunes actifs au sein de notre tissu économique*
- *L'accessibilité renforcée au logement pour tous, en particulier des incitations à la rénovation énergétique de l'habitat ancien et des petits propriétaires, comme nous l'avions proposé dans notre programme,*
- *Les investissements structurants.*

Dans le même temps, nous prenons acte de deux orientations que votre Adjoint aux finances s'est déclaré prêt à étudier dans le prochain budget, à savoir :

- *Une revue des conditions d'attribution des subventions aux associations notamment à travers une approche pluriannuelle pour certaines d'entre elles,*
- *La poursuite de l'identification des moyens mis à disposition des associations afin de disposer d'une vue globale du soutien de la Ville, tant au plan humain et financier que logistique. Pour moi, ce point est important pour garantir l'équité dans les décisions des conseillers municipaux lorsque nous sommes sollicités dans nos différentes commissions.*

Pour autant, le Groupe Marcq Autrement ne peut cautionner la proposition budgétaire 2014. Ce budget, en l'état, ne répond pas aux enjeux qui se posent à notre ville.

Je vous remercie de votre attention.»

Monsieur le Député-Maire fait quelques observations en réponse et invite ceux qui voudraient s'exprimer en complément, à le faire sans aucune difficulté :

«À Madame Sylvie GODDYN, je voudrais rappeler une chose. Je pense avoir lu, un jour, que la responsable de votre formation politique, Madame Marine LE PEN, proposait que la première des politiques soit une politique de «désendettement total des collectivités territoriales» pour reprendre une formule qu'elle avait utilisée. Elle prône donc l'endettement zéro. Je pense, véritablement, que la ville de Marcq-en-Baroeul, depuis très longtemps, est allée dans le sens d'un désendettement de la Ville. L'opposition, d'ailleurs me l'a énormément reprochée, Monsieur HARQUET principalement, en me disant qu'il fallait emprunter, il fallait constituer de la dette. Ma position a toujours été l'inverse. Je suis très attentif à faire en sorte que, si je n'ai pas besoin d'emprunt, je n'emprunte pas. En revanche, s'il y a un jour des très grandes dépenses, on pourra envisager effectivement un emprunt et échelonner les dépenses sur un amortissement de 25 ans. Pour autant, on ne va pas refaire le débat des élections municipales.

J'attire votre attention Madame, sur les dépenses de fonctionnement de la Ville : pour cette année, dans un contexte qui est particulier, très difficile, elles ne vont augmenter que de 1,25%. Vous savez : le chauffage augmente, les denrées augmentent, l'électricité augmente, les concours de l'Etat sont bien moindres qu'auparavant. +1,25% seulement. Je peux vous garantir qu'il faut tenir les comptes de la Ville de manière extrêmement rigoureuse pour pouvoir y arriver. Je ne me

gargarise pas, on a tous des qualités et des défauts, mais j'essaie de faire en sorte, avec mon équipe, que tout cela soit regardé effectivement à la loupe ce qui ne doit pas empêcher le dynamisme. J'insiste sur ces 1,25% parce que, voyez-vous, la première dépense de la ville de Marcq-en-Baroeul sur les 43 millions d'euros de dépense de fonctionnement, c'est 23 millions d'euros de dépense de personnel. Ces dépenses de personnel auraient dû augmenter nécessairement, mécaniquement de 3 à 4% par an. Or globalement, nous n'augmentons que de 1,25%. Cela veut dire que nous tenons la dépense et que nous y faisons très attention.

Vous avez également parlé de l'insécurité à Marcq-en-Baroeul. Je rappelle, effectivement, que la sécurité est une compétence régaliennne de l'Etat. Il n'est donc pas normal que l'Etat ne soit pas à même de répondre à cette obligation première qui est la sienne. Les gens doivent pouvoir prendre un transport en commun en se disant que s'ils reviennent de leur travail par un transport en commun, ils doivent être en sécurité. C'est la responsabilité de l'Etat. C'est la responsabilité de la Communauté Urbaine, par exemple pour les transports en commun. Dans la ville de Marcq-en-Baroeul, j'ai depuis longtemps investi. L'investissement n'est pas uniquement humain : nous avons 16 Policiers Municipaux et 8 ASVP qui peuvent faire un certain nombre de tâches qui libèrent autant d'heures pour nos Policiers Municipaux. Nous travaillons, depuis un certain temps, sur des plages horaires complémentaires pour renforcer le travail de la Police Nationale dont c'est le travail d'assurer la sécurité publique. Nous sommes très présents sur la ville notamment avec les caméras de vidéosurveillance. Dieu sait si on nous a critiqués sur ce sujet. Ces caméras sont, pour moi, des outils de proximité. On a toujours parlé de police de proximité, soyons moderne, soyons dans le coup, soyons de notre époque. Un policier qui fait de la proximité, c'était un policier qui était dans un quartier et qui regardait ce qu'il se passait pour renseigner tout de suite ses autres collègues. La caméra de proximité regarde ce qui se passe dans un quartier, alerte tout simplement immédiatement le PC de commandement et nous permet d'envoyer des agents pour voir sur place ce qui se passe. L'efficacité est quand même grande. En complément, nous sommes en train de travailler sur le dispositif «Citoyens vigilants» qui, comme nous nous y sommes engagés dans notre programme, en train d'être mis en place par Monsieur Alain CHASTAN qui fait, dans ce domaine, un travail tout à fait remarqué.

Vous me parlez de la famille. Je pense qu'il est de notre devoir de considérer que la famille est notre socle. Il s'agit de quelque chose d'essentiel. Je trouve qu'il faut la mettre au cœur de nos préoccupations. Je crois vraiment qu'avec toutes les activités qui existent dans la Ville de Marcq-en-Baroeul pour nos jeunes, que ce soit le conservatoire, les lieux d'accueil, les centres de loisirs, les associations sportives et culturelles, les loisirs... la famille et tout ce qui peut l'enrichir intellectuellement, lui apprendre des valeurs, est véritablement au cœur de nos préoccupations.

Je rappelle que 46 clubs sportifs sont aidés. Je considère que, dans une Ville, ce n'est pas mon devoir d'accompagner le sport de haut niveau mais plutôt de faire du sport pour tous, du sport plaisir, du sport familial. Je n'ai rien contre le sport de haut niveau et nous essayons d'aider nos clubs ; 12 000 licenciés sportifs dans une Ville

comme Marcq-en-Baroeul, c'est beaucoup, c'est énorme et je pense que nous sommes attentifs sur ce sujet.

Quant à la culture, je pense qu'entre les dépenses culturelles de certaines collectivités territoriales et les nôtres, il n'y a pas qu'une marche, il y a parfois un escalier. Pourtant, notre Ville existe dans le paysage ; tous nos concerts sont complets. Cette politique culturelle est un très grand succès et j'en suis fier ; elle ne coûte pas très chère à la Ville de Marcq-en-Baroeul et nous sommes attentifs à ne pas dévier de notre ligne de conduite.

Voilà ce que je voulais vous répondre, Madame GODDYN, essentiellement sur ce que vous avez précisé mais qui doit s'analyser bien évidemment au regard du désengagement de l'Etat qui, lui, est une catastrophe : c'est le coup de massue, effectivement. C'est invraisemblable, on n'a jamais connu cela. Les collectivités territoriales sont devenues, pour l'Etat français, la marge de manœuvre, la vache à lait de l'Etat français. Je suis d'accord pour dire qu'il faut être rigoureux. J'ai toujours fait attention à l'argent dont nous disposons. Mais ce désengagement de l'Etat est invraisemblable. Aujourd'hui, l'Etat a tellement augmenté les impôts qu'il ne peut plus le faire. Alors, il a trouvé l'astuce : il ne peut plus toucher au budget de l'armée, puisque l'armée est engagée dans de nombreuses opérations. Donc, il va toucher au budget des collectivités territoriales. Monsieur VALLS a dit à l'Assemblée Nationale, récemment, que l'Etat allait dépenser moins et que, donc, il allait donner 10 milliards d'euros en moins aux collectivités territoriales. Je saurais le faire cela, il s'agit de vases communicants. Les collectivités se trouvent, aujourd'hui, et se trouveront, demain, dans une situation encore plus difficile, qui exigera soit la rigueur pour ceux qui savent gérer, soit de l'emprunt, soit de l'impôt supplémentaire. La politique de Monsieur VALLS condamnera un certain nombre de collectivités territoriales, soit à devoir augmenter les impôts, soit à devoir faire de l'emprunt, soit à devoir réduire un certain nombre de politiques. Nous avons été clairvoyants. Nous n'avons pas endetté notre Ville, nous avons quelques économies et on verra bien si ce n'est pas la politique que nous avons menée qui était la bonne.

À Madame ROUSSEL : vous parlez, effectivement, de la baisse des dotations de l'Etat qui est incroyable. Notre DGF n'était déjà pas importante, j'y reviendrai dans quelques instants. Cela ne nous empêchera pas de conduire notre politique. Nous venons juste d'être élus, nous n'allons pas tout faire la même année, il faut être raisonnable. Dans notre programme, nous nous sommes engagés à étudier la possibilité d'une deuxième salle de cinéma. C'est notre engagement, nous n'allons pas tout faire la même année. Nous sommes élus pour 6 ans. Quand on regarde notre bilan du dernier mandat, nous sommes allés très au-delà de ce que nous avons prévu. Vous évoquez le cinéma, cela vous permet de parler de votre cher quartier et je vous comprends, Madame ROUSSEL. Vous avez bien raison d'être fière de ce bel équipement municipal qu'est le Colisée Lumière. Nous essaierons d'être raisonnables et respectueux des aspirations de chacun dans les quartiers que nous avons considérablement embellis, ce que nous continuerons à faire. Vous avez parlé, également, du fait que le coût de fonctionnement du CCAS était faible et que l'on

donnait simplement 1,2 millions d'euros. C'est déjà beaucoup d'argent 1,2 millions d'euros. La subvention a été fixée à un niveau équivalent à celui de l'an dernier. S'il y a un besoin complémentaire pour le CCAS, nous apporterons, par une décision modificative, le montant nécessaire. Il ne sert à rien de bloquer de l'argent sur un compte alors que nous pouvons le garder sur le Budget Principal et garantir ainsi qu'il n'y ait aucune difficulté. Nous avons toujours procédé comme cela et nous continuerons à faire attention, à être rigoureux et avoir des objectifs raisonnables.

À Monsieur HARQUET : je n'ai pas envie de me fâcher avec vous. Vous dites ne pas avoir assez d'informations, que nous avons tronqué le débat. Nous venons, quand même d'avoir une période des élections municipales durant laquelle nous avons eu tous les débats possibles : Dieu sait si vous avez, les uns et les autres, parlé de la ville, des finances, des dépenses. J'ai décidé que l'opposition pouvait assister à toutes les commissions. Certaines sont, à certains moments, plus importantes que d'autres. La Commission des finances, quand elle se réunit pour présenter le budget, est particulièrement importante. Vous n'y étiez pas. Vous ne pouviez pas y aller. Qu'a fait mon Adjoint ? Il vous a reçu. Vous n'avez pas pu assister à la Commission, c'était une des plus importantes de l'année, vous ne pouviez pas être là ? Pas de problème, Monsieur HARQUET, on va vous recevoir et on va vous donner les éléments des engagements et les éléments qui ont été débattus. Je crois que c'est plutôt à mettre au crédit de notre ville, parce que cela ne se passe pas comme cela dans toutes les autres communes.

Vous avez fait plusieurs observations en disant – et c'est déjà votre leitmotiv depuis un petit moment - «Marcq-en-Baroeul, la belle endormie». Vous n'avez pas été trop suivi sur ce sujet parce qu'il y a quand même 70% des électeurs qui ont considéré qu'il se passe des choses à Marcq-en-Baroeul. Peut-être aurez-vous plus de temps, dans ce mandat, pour assister à toutes nos manifestations. J'en serai très heureux mais je peux vous garantir qu'il n'y a pas de raison que vous vous ennuyiez à Marcq-en-Baroeul. Je vous invite donc à relire toutes les publications qui existent sur notre Ville. Celui qui s'ennuie, c'est vraiment parce qu'il ne cherche pas, parce qu'il y a beaucoup de choses à faire ! Il y a de la culture, du sport, des animations ; il y a plus de 200 manifestations culturelles à Marcq-en-Baroeul, ce n'est quand même pas si mal. Je sais que vous aimez le rugby. Moi aussi, je trouve que c'est un très beau sport. J'ai d'ailleurs donné beaucoup d'argent pour le rugby, y compris, sur ma réserve parlementaire et je pense même, qu'au coin d'une phrase, que vous y avez fait une douce allusion et je vous en remercie.

Sur les rythmes scolaires : voilà une réforme qui n'est ni faite, ni à faire. Il n'y a pas un enseignant en France qui soit d'accord avec cette réforme. Pas un. C'est la guerre partout avec les enseignants, qui condamnent tous cette réforme que nous devons appliquer au mois de septembre prochain. Un nouveau Ministre arrive. Il nous en a parlé à plusieurs reprises puisque nous ne manquons pas de l'interpeller sur ce sujet, et nous verrons ce qu'il proposera.

Bien sûr que vous n'allez pas dire que vous êtes d'accord avec mon budget. Je pense qu'il est à la fois très dynamique, parce qu'investir, par les temps qui courent, 9 millions d'euros de travaux (plus le remboursement du capital de la dette à 1million d'euros), ce n'est quand même pas rien, avec une situation saine.

Voyez-vous, Madame GODDYN, à Marcq-en-Baroeul, il y a effectivement des quartiers riches ; mais ce n'est pas uniquement une ville riche, Marcq-en-Baroeul c'est une vraie ville, avec des quartiers beaucoup plus difficiles, plus sociaux, plus mélangés. Ce mélange est notre richesse à nous ; il y a des gens qui payent des impôts et d'autres qui n'en payent pas. Notamment dans des quartiers comme La Briqueterie, dont on sait très bien qu'il y a de la souffrance, cela est reconnu par tous.

Ce que je trouve anormal, c'est que la DGF, c'est-à-dire l'argent de poche que nous donne l'Etat pour mener notre politique, est déjà très faible. Ce n'est pas normal : 111 euros par habitant à Marcq-en-Baroeul alors qu'elle est de 268 euros, soit plus du double, dans les autres villes comparables aux nôtres. Vous rendez-vous compte ? Marcq-en-Baroeul, Monsieur HARQUET, c'est une vraie ville solidaire. Nous allons entrer en Politique de la Ville pour le quartier de La Briqueterie.

Concernant les valeurs locatives, elles sont très élevées sur Marcq-en-Baroeul. Un impôt, c'est une valeur locative multipliée par un taux. La valeur locative étant plus importantes chez nous, les Marcquois payent, de fait, plus d'impôts, que ce soit au Département, à la Région ou la Communauté Urbaine. Tout cela, c'est la solidarité.

Excusez-moi d'avoir été un peu long, mais je voulais répondre, pas de manière exhaustive, mais sur une grande partie des observations qui m'ont été faites à l'exception de celles qui avaient un caractère polémique et qui n'ont strictement aucun fondement. Je pense que la rigueur est là. Je me permets de saluer, au passage, ma nouvelle directrice des ressources humaines que j'accueille avec plaisir, qui est quelqu'un d'une grande compétence et qui aura à cœur de faire en sorte que tout ce qui se fait dans la Ville de Marcq-en-Baroeul soit en parfaite conformité avec les textes et lois en vigueur.

Merci, mes chers collègues de m'avoir écouté. Y-a-t-il d'autres personnes qui souhaiteraient faire une observation ?

↳ Intervention d'Alain CHASTAN :

«Je ne vais pas ré-entamer le débat de la sécurité mais souhaiterais simplement évoquer quelques points supplémentaires par rapport aux propos que vous avez eus, Monsieur le Député-Maire. Vous avez parlé des caméras de proximité, je n'ai pas souvenir que vous en ayez cité le nombre : nous avons 126 caméras en fonctionnement à l'heure actuelle. Nous en aurons à terme, c'est-à-dire, dans quelques semaines, 139. Vous m'avez confié cette délégation qui couvre, entre autre, la Police Municipale dont je suis très fier. Très fier, parce que c'est une Police Municipale qui nous est enviée de bon nombre de communes aux alentours. Nous avons une Police Municipale, et j'ai plaisir à le dire, qui est vraiment exemplaire. Monsieur le Député-Maire vous avez rappelé que la sécurité, c'était l'affaire de l'Etat. Je pense que l'on a aujourd'hui une

Police Municipale qui fait le grand écart permanent c'est-à-dire qui s'occupe aussi bien des arrêtés municipaux que des sorties des écoles, en passant par la lutte contre la délinquance et les nuisances ou les perturbations de voisinage, jusqu'aux problèmes de vols et d'effractions. Voilà ce que je voulais ajouter. Je peux comprendre que la sécurité ou l'insécurité fasse le lit de certaines politiques. Mais n'allons pas non plus crier au feu là où il n'y a pas lieu de crier au feu : je veux dire par-là qu'il fait bon vivre à Marcq-en-Baroeul. Je ne nie, pour autant, pas le fait qu'il y ait des cambriolages ou autres actes de malveillance sur la commune. Mais il faut quand même relativiser et savoir qu'au niveau des statistiques, notre ville est quand même bien lotie. Voilà, Monsieur le Député-Maire, ce que je voulais ajouter.»

Monsieur le Député-Maire remercie Alain CHASTAN et demande s'il y a une autre observation.

Il souhaite ajouter quelques commentaires sur le Budget :

«Une erreur de plume s'est glissée dans le rapport Budget Hippodrome, il faut lire en fonctionnement : 453.660 euros et non 453.600 euros.

Notre cinéma est un cinéma municipal géré en tant que tel par la Ville de Marcq-en-Baroeul en tant que service public industriel et commercial. Ce cinéma attire plus de 60 000 spectateurs par an. Voilà encore une animation possible pour ceux qui s'ennuient et qui cherchent une activité le soir.

1% de diminution d'impôts, ce n'est quand même pas rien et surtout quand on le fait trois années de suite. Depuis plusieurs années je n'augmente pas les impôts. Depuis trois ans, nous avons même baissé les impôts : cela fait 3% en trois ans, alors que le coût de la vie augmente, les frais de personnel aussi etc... C'est plus difficile à dire qu'à faire, surtout dans le contexte actuel que je voudrais quand-même rappeler en deux mots.

- *La baisse de la dotation globale de fonctionnement n'arrive pas seule. 237.000 euros de moins, c'est la DGF en moins pour cette année. Mais ce n'est pas la seule baisse : vous savez que nous touchons une taxe sur l'électricité. Les Socialistes, à l'Assemblée Nationale, ont, en catimini voté une disposition qui nous fait perdre le produit de la taxe sur l'électricité. Il y a un tollé national sur ce sujet et nous espérons que l'on trouvera un véhicule législatif pour contrer cette mesure, qui équivaut à moins 600.000 euros.*
- *Les communes font face à des charges supplémentaires : la réforme des rythmes scolaires coûte, au minimum, 150 euros par enfant et peut aller jusqu'à 400 euros. Nous avons 2500 enfants concernés.*
- *Enfin, certains effets de la Loi de finance transfèrent des recettes locales à l'intercommunalité : nous avons ainsi perdu les 150 000 euros de redevance sur les paris de l'Hippodrome de Marcq-en-Baroeul. C'est une décision surréaliste : nous sommes propriétaires de l'Hippodrome et nous en avons assumé seuls l'ensemble des travaux, sans la moindre*

subvention de la Communauté Urbaine. L'Etat a décidé qu'à partir de maintenant, le produit de cette redevance serait attribué à la Communauté Urbaine de Lille. C'est-à-dire, Mesdames, Messieurs, si vous êtes propriétaire d'un logement, vous mettez en location votre logement et c'est votre voisin qui touche le loyer. C'est ce qu'a décidé l'Etat.

Comment demander ensuite aux communes de tenir le budget avec des décisions comme celles-là qui ne sont pas raisonnables ? Il faut être un amateur pour décider des choses pareilles. L'Etat dit : vous êtes propriétaire, vous devez toucher 150.000 euros...Eh bien non, c'est votre voisin. Par contre, il y a, à Lille, un casino qui rapporte également une redevance sur les taxes et paris à la Mairie de Lille, près de 10 millions d'euros par an. On pourrait croire que même sujet : même peine. Mais non, la taxe sur les paris du casino est donnée à la Ville de Lille. Vous trouvez ça juste, vous ? Alors que la Ville de Lille s'est fait payer d'énormes travaux par la Communauté Urbaine pour bénéficier du statut de ville touristique qui lui permet d'avoir un casino. C'est ça, l'équité ?

Voilà ce que je voulais ajouter. Il y a vraiment de grandes inquiétudes sur l'avenir et c'est en gérant de manière rigoureuse, comme nous allons le faire, sans diminuer les services à la population, que nous y parviendrons.

Nous allons pouvoir passer au vote de ce Budget Primitif 2014 :

<p>Budget Primitif 2014 est adopté à la majorité absolue : Pour = 34 (Groupe Majoritaire) Contre = 5 (PS-Verts/FN/PC)</p>

<p>Le Budget Primitif 2014 – Hippodrome est adopté à l'unanimité : Pour = 34 (groupe majoritaire) Contre = 4 (PS-Verts, FN) Abstention = 1 (PC)</p>

<p>Le Budget Primitif 2014 - Budget SPIC Cinéma est adopté à la majorité absolue : Pour = 35 (groupe majoritaire, PC) Contre = 4 (PS-Verts/FN)</p>
--

<p>Les taux de la fiscalité locale sont adoptés à la majorité absolue : Pour = 35 (Groupe Majoritaire, PC) Contre = 4 (PS-Verts/FN)</p>
--

TROISIÈME PARTIE**DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES**

DÉLIBÉRATIONS	INTERVENANTS	Page
FINANCES et PROSPECTIVE FINANCIÈRE Pascal LHERBIER		
2014_04_N°0021 : Budget Primitif 2014 - Budget Principal		
2014_04_N°0022 : Budget Primitif 2014 - Budget annexe Hippodrome		
2014_04_N°0023 : Budget Primitif 2014 - Budget annexe SPIC Cinéma		
2014_04_N°0024 : Fixation des taux de la fiscalité locale		
2014_04_N°0025 : Associations - Signature de conventions		
COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Sophie ROCHER		
2014_04_N°0026 : Association « Jazz en Nord » : subvention complémentaire suite au bilan du festival «Liaisons Musicales 2013»		
2014_04_N°0027 : Association «Kore Art» : subvention exceptionnelle d'équilibre		
TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE Françoise GOUBE		
2014_04_N°0028 : Acquisition d'un immeuble situé 461 Chemin du Halage		
2014_04_N°0029 : 14 Rue Hector Berlioz – modification du bail		
2014_04_N°0030 : Cession de l'immeuble sis 25 Rue Désiré Desmettre		

2014_04_N°0031 : Echange de parcelles entre la SA du Hainaut et la Ville, Rue de Risban – Les Jardins d’Elise		
2014_04_N°0032 : Cession de parcelles par la SA du Hainaut au profit de la Ville, Quartier du Plouich - Les Hautes Voies		
RESSOURCES HUMAINES, SÉCURITE, PRÉVENTION, ÉTAT CIVIL ET ÉLECTIONS Alain CHASTAN		
2014_04_N°0033 : Indemnités des Élus		
ENSEIGNEMENT ET ACTIONS EDUCATIVES Joëlle LONGUEVAL		
2014_04_n°0034 : Écoles maternelles et élémentaires – acquisition d’équipements numériques – demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire de Bernard GERARD, Député		

- **2014_04_N°0025 : Associations – Signature de conventions**

↳ **Intervention de Philippe HARQUET :**

«Vous appliquez, depuis quelques années, les dispositions prises en 2000 par le gouvernement Jospin afin de contractualiser les subventions accordées aux associations quel qu’en soit l’objet.

Nous avons approuvé cette démarche, qui va dans le sens d’une plus grande transparence et sécurisation des moyens pour les associations et les collectivités locales. En revanche, il nous semble que l’on doit aller un peu plus loin pour certaines structures et envisager des conventions pluriannuelles, en particulier, pour les clubs sportifs et associations d’action sociale et d’insertion.

Il faut aller plus loin dans la portée des engagements et des objectifs de ces structures. Il ne s’agit pas seulement de participer à la demande aux fêtes et salons de la ville, comme c’est, hélas, trop souvent le cas dans les conventions actuelles.

Il doit s’agir, pour la municipalité, d’accompagner, d’appuyer une démarche spécifique de nos principales associations, qui débouchera, par exemple, sur :

- un meilleur encadrement des adhérents,
- des créations de spectacle,
- une montée en division supérieure,
- une formation de certains employés pour élargir l’action associative etc...

Bref, nous souhaitons qu’au-delà de ce simple seuil, il y ait une véritable réflexion sur la manière dont la municipalité doit accompagner et soutenir les projets associatifs.

*De même, sécuriser sur deux ou trois ans les financements facilitera également l'éclosion de véritables projets utiles à notre collectivité.
Je vous remercie de votre attention.»*

↳ Intervention de Sophie ROCHER :

«Monsieur HARQUET vous savez fort bien que nous ne faisons que rappeler une obligation légale puisqu'effectivement, dans le cadre d'une subvention égale ou supérieure à 23.000 euros, nous sommes obligés de passer par une convention d'objectifs et de moyens. Bien évidemment, cela fait très longtemps qu'en tant qu'Adjointe à la culture, avec mon collègue, Didier ELLART, Adjoint aux sports, nous passons des conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles pour assurer, précisément, aux associations, une certaine lisibilité dans le temps. Je remarque, d'ailleurs, que dans d'autres instances, telle que la Région, par exemple, ces associations nous disent qu'elles n'arrivent pas à avoir cette lisibilité sur deux ou trois ans ; nous demandons, bien évidemment, en contrepartie de l'aide que nous leur fournissons, qu'elles rendent un service à la population de Marcq-en-Baroeul et nous nous assurons qu'elles rentrent bien dans la politique que nous souhaitons mener. Nous n'allons pas subventionner une association qui met en place, par exemple, une activité qui serait déjà exercée par une autre association. C'est clair, nous souhaitons que les activités qui sont ainsi aidées s'inscrivent totalement dans la politique de la Ville. Mais nous le faisons déjà, tous les jours.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2014_04_N°0025_DEL est adoptée à l'unanimité

- **2014_04_N°0027 : Association «KORE ART» : subvention exceptionnelle d'équilibre**

↳ Intervention de Philippe HARQUET :

«Le Groupe Marcq Autrement admet la situation exceptionnelle dans laquelle semble se trouver cette association.

Néanmoins, je rappelle notre position, que j'ai maintes fois défendue en commission et dans cette enceinte. Les associations, sauf certaines par nature structurellement déficitaires, doivent se donner pour objectif une pluralité des financeurs, une part d'autofinancement et un projet pérenne capable de favoriser le lien social ou le développement des adhérents et bénévoles.

Dans cette période où les ressources publiques sont plus rares, la municipalité se doit de sensibiliser le tissu associatif à ces exigences. C'est une des conditions qui permettra de garder des associations dynamiques et autonomes sans exclure l'accompagnement des différentes collectivités locales.

Je vous remercie de votre attention.»

↳ Intervention de Sophie ROCHER :

« Cette association, comme vous l'avez souligné, connaît une conjoncture un peu difficile et c'est la raison pour laquelle nous avons accepté de l'aider. Elle rassemble une centaine d'adhérents qui pratiquent des activités de danse, notamment dans l'école Nikki de Saint Phalle ; il aurait été dommage qu'elle soit obligée de fermer ses portes. Cependant, elle s'est autofinancé depuis très longtemps, elle n'avait pas de problème particulier jusque-là ; nous ne faisons donc que l'accompagner sur un problème conjoncturel.

Lorsque les associations rencontrent une difficulté particulière, nous serons toujours à leurs côtés pour les aider à passer un mauvais cap. Mais, je vous rejoins complètement sur le fait qu'elles doivent être rigoureuses dans leur fonctionnement et s'autofinancer au maximum, puisqu'elles ont choisi de développer une activité pour laquelle elles ont des adhérents qui payent une cotisation. Je voudrais également souligner que, malheureusement, les multiples partenariats financiers qu'elles peuvent solliciter deviennent de plus en plus rares. Ainsi, la « Ligue d'Impro » nous sollicite pour l'accompagner dans sa demande de subvention auprès de la Région. Chaque année, cette association est obligée de redéposer sa demande de subvention ; elle vit difficilement, parce qu'elle n'a aucune lisibilité auprès de la Région, qui accorde, chaque année, une subvention dont on n'est pas sûr qu'elle sera reconduite l'année d'après. Je souhaiterais aussi que d'autres organismes soient plus enclins à soutenir également les associations qui font un vrai travail sur le terrain.

Monsieur le Député-Maire indique :

« Nous avons pris, depuis longtemps, l'habitude d'avoir des vrais partenariats avec des associations qui mènent des politiques culturelles dans la Ville. Nous faisons attention à plusieurs choses. La première d'entre elles, c'est que ces associations ne se lancent pas dans des politiques qui n'aient pas été concertées d'abord avec la Ville : elles ne prennent ainsi pas d'engagements dans des frais qu'elles ne pourraient pas supporter, et qui les obligeraient à venir voir la Ville comme si elle était une espèce de caution. Puis-je me permettre de vous rappeler, Monsieur HARQUET, nos partenariats avec de nombreuses associations. Je vais vous en citer une en exemple : « Carré Danse ». Vous admettez quand même, Monsieur HARQUET, qu'il n'y a pas beaucoup de villes qui confient à une association un équipement public. Vous êtes notamment concerné par cet équipement, et je pense que nous pouvons travailler dans le respect et dans la confiance. Concernant cet équipement public de la Ville, mon opposition municipale y prend, si je puis m'exprimer ainsi, une bonne part. Tout le monde reconnaît le travail qui y est fait et le retour que nous exigeons simplement d'avoir sur ce qui s'y passe. C'est cela aussi, savoir reconnaître le rôle des uns et des autres dans une ville. »

↳ Intervention de Philippe HARQUET :

« Je veux juste préciser, s'agissant de « Carré Danse », que nous payons un loyer de plus de 15.000 euros et obtenons une subvention de la mairie de 5 300 euros. Chacun fera le compte. »

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (groupe majoritaire/PS-Verts/ FN/PC)

La délibération 2014_04_N°0027_DEL est adoptée à l'unanimité

- **2014_04_n°0033 : Indemnités des Élus**

↳ **Intervention de Philippe HARQUET :**

«Je plaide depuis longtemps pour que les Élus soient à l'image de la société et qu'ils gardent un pied dans la réalité sociale au travers de leur activité professionnelle propre, même si cela n'est pas toujours simple. Je plaide aussi pour que l'on prenne en compte la complexité croissante de la gestion de nos collectivités locales, comme les risques pris par les Maires et les responsables d'exécutif. Ainsi la démocratie a un coût et il n'est pas inutile de le rappeler en préambule de l'examen de cette délibération, car la très grande majorité des élus agit avec dévouement pour le bien commun. Le montant des indemnités représente une faible part de la masse salariale de notre commune : 0,012%, soit environ 217.000 euros par an. Plus concrètement, cette dépense pour les élus représente un an de subvention au Centre Social, par exemple. Aussi, je confirme notre demande de réduction de 30% de nos indemnités conformément à nos engagements de campagne. Comme je l'ai indiqué par le courrier que je vous ai adressé, nous souhaitons que la part de nos indemnités concernée soit affectée à des actions d'urgence pour des familles marcquoises qui ont recours au Centre Social de notre ville. Ce geste n'est qu'une goutte d'eau dans un océan de besoins, mais nous espérons apporter un petit coup de pouce à des Marcquoises et des Marcquois en difficultés. Enfin, je préconise que nous restions sur la délibération hors chef-lieu de canton en attendant que le résultat de l'action en justice qui est engagée. Cela évitera éventuellement de mettre les élus en situation inconfortable de devoir rembourser une part de leurs indemnités si la Ville n'obtient pas, in fine, gain de cause. La règle de prudence comptable et budgétaire, gestion bon père de famille, trouve ici tout son sens.

↳ **Intervention de Sylvie GODDYN :**

«Je propose que l'on revienne à la délibération N°0019 du Conseil Municipal du 7 avril, au motif que vous augmentez vos indemnités de 15% alors que nos concitoyens subissent une austérité sans précédent. Je trouve que c'est montrer le mauvais exemple que de procéder à une augmentation quand tout le monde doit se serrer la ceinture. Je propose que les économies réalisées sur les indemnités des élus soient affectées aux crèches municipales et aux effectifs de la Police Municipale.»

Réponse de Monsieur de Député-Maire :

«S'agissant des problèmes d'indemnités d'élus, on tombe vite dans la démagogie. La démocratie a effectivement un coût. Si l'on veut que tout le monde puisse être élu dans un pays, il faut que ceux qui se dévouent pour la cause publique aient une rémunération. Elle est très faible.

Pour être très clair : nous n'avons rien augmenté du tout. Nous avons pris exactement la même délibération que celle qui prévalait par le passé, à savoir que nous sommes toujours chef-lieu de canton. Monsieur le Préfet m'a expliqué que la réforme ne s'appliquait éventuellement qu'au renouvellement du Conseil Général. Donc, nous avons pris le tableau des indemnités et appliqué la majoration à laquelle nous avons droit. Il n'y aura jamais de restitution demandée, puisque c'est la loi. Monsieur le Préfet m'a rappelé sur ce point les choses très précisément.

1 000 euros brut pour quelqu'un qui est Adjoint au Maire, avec l'investissement que cela demande, n'est pas une grosse somme. Quant à ma personne, comme je suis, ce que l'on appelle, «écrêté», ma dernière fiche de paye affichait 1.233,64 euros. Je suis Maire d'une Ville de 40.000 habitants : cela prend du temps, c'est passionnant, je ne m'en fait pas une gloire. C'est 50 millions d'euros de budget, 800 personnes, beaucoup de travail. Je n'ai donc pas le sentiment que cette somme soit abusive. Monsieur HARQUET, vous faisiez partie des gens qui ont demandé, dans le précédent mandat, qu'il y ait une petite indemnité qui soit accordée aux conseillers municipaux. Elle a été accordée.

Je vais vous dire une chose : vous pouvez faire au CCAS de la ville de Marcq-en-Baroeul tous les dons que vous voulez, et même plus que ce que vous proposez. Vous ferez tous les dons que vous voulez au CCAS et j'en serai ravi. On notera d'ailleurs ce don chaque année dans le budget. Et si cela vous fait plaisir de donner une partie de vos revenus au CCAS, c'est toujours possible. C'est l'observation que je voulais vous faire et vous avez raison d'être généreux. Vous pouvez l'être en temps, vous pouvez l'être en investissement pour la Ville. Certains se consacrent à leur mandat, ils ont une très faible indemnité. Vous vous en rendez compte. Les élus vont toucher 48,66 euros brut. Si vous voulez le donner au CCAS, c'est bien et vous l'enverrez chaque mois au CCAS, annuellement, semestriellement. Vous vous organiserez comme vous voulez. Vous souhaitiez que l'on puisse le souligner : c'est fait. Je voudrais juste rappeler que vous aviez, au Conseil Municipal de décembre 2013, refusé l'avance de subvention qui avait été proposée au CCAS. On s'en est sorti quand même et vos aides seront donc les bienvenues pour les années qui viennent.

Et moi, je vous admire et je suis sûr qu'ici, autour de la table, il y a beaucoup de gens qui sont généreux aussi et qui donnent à d'autres associations et qui n'en parlent pas. Merci à tous.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 34 (Groupe Majoritaire)

Contre = 4 (PS-Verts/FN)

Abstention = 1 (PC)

La délibération 2014-04-N°0033 DEL est adoptée à la majorité absolue

- **2014_04_N°0034 : Écoles maternelles et élémentaires – acquisition d'équipements numériques – demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire de Bernard GÉRARD, Député**

↳ **Intervention de Joëlle LONGUEVAL :**

«La ville n'est pas une belle endormie et la dynamique dans les écoles non plus. Nous avons été, en notre temps, précurseurs, avec l'installation de l'informatique dans les écoles. Nous le sommes à nouveau dans ce qui concerne l'installation de TBI, c'est-à-dire les Tableaux Blancs Interactifs dont nous équipons les groupes scolaires. Nous en avons déjà acheté 8, puis 16. Cette dynamique se poursuit. Nous sommes très en avance par rapport à d'autres villes. De plus, nous allons expérimenter, en partenariat avec l'Education Nationale, le principe de tablettes numériques pour les petits de maternelle, sous réserve du volontariat des enseignants. Cela représente un certain budget. Nous sollicitons donc Monsieur le Député, en sa qualité de parlementaire, pour nous donner un petit coup de pouce sur sa réserve parlementaire en sachant que, à hauteur de la somme dont nous pouvons disposer généreusement de la part de Monsieur Bernard GÉRARD, nous devons mettre l'équivalent c'est-à-dire, 50/50.»

Monsieur le Député-Maire indique qu'il y a une participation sur sa réserve parlementaire qu'il consacre aux villes qui en font la demande, soit pour des opérations municipales, soit pour des associations.

--- oOo ---

Monsieur le Député-Maire invite ensuite les Élus à voter sur l'ensemble des autres délibérations.

Les autres délibérations municipales qui n'ont pas fait l'objet de discussion, sont adoptées à l'unanimité.

--- oOo ---

Après avoir rappelé à ses collègues la signature du registre des délibérations,

Monsieur le Député-Maire les remercie pour leur participation, ainsi que le public et la presse, pour leur présence, et les fonctionnaires municipaux, pour leur collaboration.

Monsieur le Député-Maire invite les personnes présentes à prendre, comme de coutume, le verre de l'amitié installé au fond de la salle.